

LES 3 PLANS D'INCLUSION DE LA VILLE DE CHARLEROI 2026-2030

LE PLAN GENRE, LE PLAN ACCESSIBILITE ET
PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP, LE PLAN DE LUTTE CONTRE LE
RACISME ET LES DISCRIMINATIONS



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS..... 8

INTRODUCTION 10

STRUCTURATION, MÉTHODOLOGIE ET PILOTAGE DES PLANS D'INCLUSION 2026-2030 12

1. Une approche transversale de l'inclusion 12
2. Une architecture commune aux trois Plans 13
3. Une méthodologie centrée sur l'action..... 14
4. Une démarche de co-construction..... 14
5. Un suivi et une évaluation continus 15
6. Des Plans évolutifs au service du territoire 15

COMPRENDRE LES RÉALITÉS DU TERRITOIRE ET LES ENJEUX SOCIAUX..... 16

1. Une métropole wallonne en transformation 16
2. Une ville jeune, diversifiée et dynamique 17
3. Des fragilités sociales importantes mais un territoire en mouvement 18
4. Les inégalités liées au genre et aux violences..... 19
5. L'accessibilité : un enjeu transversal pour la ville 20
6. Vers une politique d'inclusion plus cohérente et transversale 21

PLAN GENRE 22

✓ AXE 1 : Vie sportive, sociale, culturelle et événementielle 23

1. Développer un label LGBTQIA+ Friendly dans les lieux touristiques 23
2. Encourager à la mixité et à la création de divisions féminines dans le sport..... 23
3. Renforcer la campagne Ruban Blanc à Charleroi..... 24
4. Favoriser une médiation culturelle inclusive 24
5. Garantir une accessibilité accrue de tous les publics dans les évènements..... 25
6. Garantir une représentation équitable dans les cérémonies et les commémorations 25
7. Fiertés Carolos..... 26
8. Journées du Matrimoine à Charleroi 26
9. Offrir dans le contexte des événements un environnement adapté aux familles..... 27
10. Améliorer le confort maternel dans les lieux touristiques 27
11. Soutien aux clubs et équipes sportives féminines 28
12. Promotion de campagnes contre les violences et les discriminations dans le sport 28
13. Prise en compte du genre dans la politique sportive 28
14. Sensibilisation à l'usage mixte des infrastructures sportives 29

✓ Axe 2 : Enseignement, formation, jeunesse et petite enfance.....	29
15. Matériels et pratiques non genrés dans les crèches	29
16. Prévention et sensibilisation au consentement auprès des jeunes	29
17. Sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre et à l'inclusion des personnes LGBTQIA+	30
18. Former les professionnels de l'éducation et de l'extrascolaire sur les questions de genre	30
19. Soutenir les jeunes LGBTQIA+ en milieu scolaire	30
20. Lutte contre le sexisme ordinaire dans le milieu de la petite enfance	31
21. Espaces d'allaitement en crèche	31
22. Lutte contre les discriminations envers les parents LGBTQIA+	31
23. Renforcer les campagnes LGBTQIA+ friendly dans le sport et les maisons de jeunes	31
✓ Axe 3 : Espaces publics, logements, quartiers et cadre de vie	32
24. Renforcer la représentation des femmes dans l'espace public.....	32
25. Structurer une réflexion sur l'adaptation des équipements.....	32
26. Aménagement de l'espace public avec une attention à la sécurité	33
27. Lancement de réflexions autour de l'analyse des infrastructures publiques	33
28. Déploiement de toilettes publiques accessibles à toutes et tous.....	34
29. Accès au logement de transit pour les femmes	34
✓ Axe 4 : Sécurité, prévention et accompagnement.....	35
30. Dispositif Ask for Angela à Charleroi	35
31. Sensibilisation au harcèlement sexuel et sexiste	35
32. Encadrement et accompagnement du travail du sexe à Charleroi	36
33. Prévenir et mieux orienter les situations de vulnérabilité liées aux violences dans le cadre de l'accueil de la population au sein des maisons communales	36
34. Renforcer les dispositifs d'accueil des victimes au sein de la police	37
35. Renforcer la formation du personnel de police aux enjeux de genre	37
36. S'appuyer sur des cadres particuliers pour la prévention et l'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles en milieu festif	38
37. Sécurité et harcèlement dans les transports en commun	38
✓ Axe 5 : Accès aux droits, inclusion sociale, participation citoyenne	39
38. Améliorer l'accueil des familles dans les maisons communales	39
39. Soutien à l'accueil des personnes LGBTQIA+ en rupture familiale et/ou sociale	39
40. Évaluation et renforcement du Conseil consultatif pour l'Égalité Femmes-Hommes (CCEFH)	40
41. Accueil inclusif des personnes LGBTQIA+ issues de l'immigration	40
42. Améliorer la prise en charge des personnes LGBTQIA+ dans le secteur de la santé	41
43. Structurer et rendre opérationnel le rôle de référent.e genre au sein de l'administration	41
44. Favoriser une représentation équilibrée dans les lieux de participation	42
45. Poursuivre la lutte contre la précarité menstruelle	43
46. Soutien et relais des dispositifs d'accompagnement des publics spécifiques	43
47. Renforcer les compétences des agents en matière d'accueil inclusif.....	44

▼ **Axe 6 : Economie, emploi et entrepreneuriat 44**

48. Promotion de l'entrepreneuriat féminin et de la participation des femmes 44

▼ **Axe 7 : Communication et sensibilisation 45**

49. Formation et sensibilisation du personnel communal à l'égalité de genre..... 45

50. Renforcement des actions de sensibilisation et de visibilité pour la communauté LGBTQIA+ 45

51. Renforcer une communication institutionnelle inclusive et non-sexiste 46

52. Utilisation des lettres XXL Charleroi lors des journées de sensibilisation 46

53. Participation du CPAS aux actions de sensibilisation 46

PLAN ACCESSIBILITE ET PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.. 48

▼ **Axe 1 : Vie sportive, sociale, culturelle et événementielle 49**

1. Redéployer un Vademecum évènementiel encore plus en phase avec l'accessibilité 49

2. Des infrastructures culturelles plus accessibles 49

3. Une programmation culturelle adaptée à tous les publics..... 50

4. Intégrer le développement d'une méthode SECU-Ev dans les travaux réflexifs liés à l'évènementiel 50

5. Développer des processus constructifs en lien avec les activités événementielles 51

6. Définir un cadre participatif inclusif y compris dans les commémorations..... 51

7. Formation et sensibilisation du personnel touristique et hôtelier 52

8. Développement de supports et d'outils facilitant l'accès aux sites touristiques..... 52

9. Développement d'un circuit touristique inclusif en milieu naturel 52

10. Soutien logistique et financier aux organisations sportives inclusives 53

11. Valorisation des clubs sportifs inclusifs via les canaux de communication de la Ville 53

12. Centralisation des informations et plateforme dédiée à l'offre sportive inclusive 53

13. Développement d'activités intergénérationnelles inclusives 54

▼ **Axe 2 : Enseignement, formation, jeunesse et petite enfance 54**

14. L'accès à la pratique artistique pour toutes et tous 54

15. Des écoles accessibles dès leur conception ou leur rénovation 54

16. Des plaines éducatives inclusives vis-à-vis de tous les enfants (PEPS) 55

17. Un accompagnement spécialisé pour l'Accueil Temps Libre 55

18. Un pôle territorial au service de l'inclusion scolaire 55

19. Inclusion dans les crèches : adaptation des espaces et équipements 55

20. Formation du personnel de la petite enfance aux différents types de handicap 56

21. Accessibilité des structures de la petite enfance 56

▼ **Axe 3 : Espaces publics, logements, quartiers et cadre de vie 57**

22. Appel à projets rampes mobiles PMR 57

23. Renforcer l'accueil et l'accessibilité des services dans les maisons communales 57

24. Réalisation d'un cadastre de l'accessibilité des bâtiments communaux 58

25. Déployer un plan d'adaptation progressif des infrastructures communales 58

26. Améliorer l'accessibilité et l'accueil dans les cimetières communaux 59

27. Améliorer l'accessibilité de l'accueil et des infrastructures de la police	59
28. Mise aux normes PMR des trottoirs et passages piétons	60
29. Intégration des normes d'accessibilité dans les marchés publics de voirie	60
30. Signallement et traitement des obstacles à la mobilité	61
31. Identifier les méthodes permettant de renforcer l'accessibilité des biens issus du patrimoine remarquable	61
32. Sensibilisation à l'accueil des chiens d'assistance	62
33. Aires de jeux pensées pour toutes et tous	62
34. Maintenir une attention systématique à l'accessibilité PMR dans les projets d'urbanisme	62
35. Sensibiliser les acteur-ric-e-s du logement et de la promotion immobilière à l'accessibilité	63
36. Un stationnement PMR en centre-ville en nombre suffisant et de qualité	63
37. Lutte contre la fraude au stationnement PMR.....	63
38. Actions en collaboration avec la police pour lutter contre le stationnement illicite	64
39. Gestion des signalements d'obstacles à la mobilité des PMR dans l'espace public	64
40. Vers une meilleure accessibilité des quais de bus	64
41. Accessibilité des bâtiments et des services du CPAS	65
✓ Axe 4 : Accès aux droits, inclusion sociale, participation citoyenne	65
42. Pérennisation du soutien aux initiatives en faveur de l'inclusion	65
43. Contribuer à la réduction des inégalités numériques	66
44. Accueil inclusif de première ligne au sein du CPAS	66
45. Évaluation et renforcement du Conseil consultatif des personnes en situation de handicap.....	67
✓ Axe 5 : Economie, emploi et entrepreneuriat	67
46. Sensibiliser les commerçant-e-s à l'accessibilité de leurs établissements	67
✓ Axe 6 : Communication et sensibilisation	68
47. Politique du handistreaming et valorisation du label Handycity	68
48. Campagne d'information et de sensibilisation sur l'accessibilité	68
49. Charte Accessibilité AccessCarolo	69
50. Renforcer les compétences des agents de première ligne en matière d'accueil inclusif	69
51. Rendre les informations publiques compréhensibles pour toutes et tous	70

PLAN DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS.....72

✓ Axe 1 : Vie sportive, sociale, culturelle et évènementielle	73
1. Valoriser le travail de mémoire dans les rapports et les commémorations	73
2. Consolidation du partenariat avec la plateforme 21.03	74
3. Journée dédiée aux Gens du voyage et aux Roms	74
4. Renforcement de la campagne Blue Heart à Charleroi.....	75
5. Développer une fête de l'interculturalité.....	75
6. Valorisation de la diversité dans les campagnes de promotion touristique	76
7. Promouvoir un sport accessible à toutes et tous et lutter contre les discriminations	76

✓ Axe 2 : Enseignement, formation, jeunesse et petite enfance.....	76
8. Améliorer l'accès à l'information pour les publics primo-arrivants	76
9. Former les professionnels de l'éducation, ATL et PEPS à l'interculturalité	77
10. Mieux identifier l'offre DASPA et FLE sur le territoire de Charleroi	77
11. Valoriser la diversité culturelle dans les écoles, ATL et PEPS	77
12. Prévenir le racisme et les violences en milieu scolaire.....	78
13. Prévenir les mariages forcés par la sensibilisation dans les écoles	78
14. Faciliter l'inclusion des enfants issus de l'immigration dans les crèches	78
15. Utiliser les activités jeunesse comme levier d'éducation à la diversité	79
✓ Axe 3 : Espaces publics, logements, quartiers et cadre de vie	79
16. Poursuivre le déploiement de tests à l'aveugle	79
17. Valoriser la diversité dans l'espace public et le patrimoine communal	80
18. Organisation de tables rondes sur les différentes formes de discrimination dans le logement	80
19. Renforcer les actions de sensibilisation des opérateurs privés	81
20. Sensibiliser aux discriminations liées à l'origine ethnique	81
✓ Axe 4 : Sécurité, prévention et accompagnement	82
21. Actions de lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavagisme sexuel	82
22. Adapter la formation des policier-ère-s pour mieux répondre à des problématiques ciblées	82
✓ Axe 5 : Accès aux droits, inclusion sociale, participation citoyenne.....	83
23. Création d'un Conseil consultatif de lutte contre le racisme	83
24. Améliorer l'accueil des publics étrangers et primo-arrivants dans les services communaux	83
25. Création d'un Conseil consultatif communal du dialogue interculturel et interconvictionnel	84
26. Réseau d'entraide et de partage d'expériences	84
27. Développer une carte citoyenne pour favoriser l'inclusion et la participation à la vie citoyenne	85
28. Favoriser une meilleure représentation des personnes issues de la diversité dans les espaces de participation	85
29. Consolider le Service Action Migrants (SAM) du CPAS	86
30. Renforcer l'Accompagnement social des publics étrangers (ADIS)	86
31. Valoriser le rôle des espaces citoyens	86
32. Favoriser un accueil inclusif des aînés issus de la diversité dans les structures du CPAS	87
33. Prolongation et dynamisation du Pacte de la Diversité à Charleroi	87
34. Pérennisation du soutien aux initiatives locales de lutte contre les discriminations	88
35. Renforcer l'information et l'orientation des publics primo-arrivants face aux risques de traite des êtres humains	88
✓ Axe 7 : Communication et sensibilisation	89
36. Renforcer une communication institutionnelle valorisant la diversité.....	89

AVANT-PROPOS

Charleroi est une ville en constante évolution. Marquée par son passé industriel, elle a su se transformer et se réinventer pour répondre aux défis sociaux, économiques et humains. Cette capacité d'adaptation constitue aujourd'hui une véritable force.

L'attractivité d'un territoire ne se limite pas seulement à son développement économique ou à ses transformations urbaines. Elle repose aussi sur la qualité de vie offerte à ses habitant·e·s.

Une ville dynamique est une ville où chacune et chacun peut trouver sa place, vivre dignement, accéder à ses droits et participer à la vie collective.

C'est dans cette perspective que la Ville de Charleroi a élaboré les Plans d'inclusion 2026-2030 et ainsi, se dote d'un cadre stratégique global structuré autour de trois axes complémentaires :

- **le Plan Genre ;**
- **le Plan de lutte contre le Racisme et les discriminations ;**
- **le Plan Accessibilité et participation des personnes en situation de handicap.**

Malgré les mesures déjà déployées en faveur de l'inclusion, les inégalités, les discriminations et les obstacles à l'accès aux droits restent une réalité pour de nombreux habitant·e·s. Ces situations nécessitent des réponses concrètes, coordonnées et durables.

Ces Plans constituent un socle commun pour renforcer l'égalité des chances et inscrire l'inclusion au cœur de l'action publique locale.

L'inclusion concerne l'ensemble des politiques communales comme la mobilité, l'urbanisme, la culture, le logement, le sport, l'enseignement, la prévention, la santé, l'emploi, l'espace public, l'administration et la participation citoyenne. Elle implique une mobilisation collective des responsables politiques, des services et des acteur·rice·s de terrain.

Ces Plans ont été construits dans cette logique, en associant l'administration, les partenaires institutionnels, le secteur associatif, le monde académique et les citoyen·ne·s concerné·e·s. Cette démarche garantit leur ancrage dans les réalités vécues.

Ils constituent une feuille de route pour les années à venir, avec une ambition claire : faire de Charleroi une ville plus juste, plus accessible et plus attentive à toutes les diversités.

**UNE VILLE INCLUSIVE EST UNE VILLE PLUS FORTE, PLUS SOLIDAIRE ET
TOURNÉE VERS L'AVENIR.**



Ayse Aktas,
Échevine de l'Égalité des Chances,
de l'Intégration de la famille, des Personnes
en Situation de Handicap et de la Santé,



Thomas Dermine,
Bourgmestre,

INTRODUCTION

Le Projet de Ville 2024-2030 fixe une ambition claire pour Charleroi : renforcer son attractivité, améliorer la qualité de vie de ses habitant-e-s et poursuivre la transformation du territoire.

Cette ambition ne peut être pleinement atteinte sans une politique forte en matière d'inclusion et d'égalité des chances. Une ville qui progresse est une ville capable de garantir à chacune et chacun une place pleine et entière dans la société, indépendamment de son genre, de son origine, de sa situation sociale ou de son handicap.

C'est dans cette logique que la Ville de Charleroi a élaboré les Plans d'inclusion 2026-2030.

Ces trois Plans ont été conçus comme des outils transversaux destinés à intégrer les enjeux d'inclusion dans l'ensemble des politiques publiques locales. L'objectif est de dépasser les actions ponctuelles pour construire une approche plus cohérente, plus durable et davantage ancrée dans les réalités du territoire.

À Charleroi comme ailleurs, les inégalités demeurent une réalité concrète pour de nombreuses personnes: difficultés d'accès à l'emploi, discriminations, violences, précarité, obstacles dans l'espace public ou accès inégal aux services et aux droits fondamentaux. Ces réalités peuvent se cumuler et fragiliser davantage certains publics.

Face à ces constats, la Ville fait le choix d'une approche pragmatique, structurée et collective.

Les Plans d'inclusion 2026-2030 ont été élaborés dans une logique de transversalité associant l'ensemble du Collège communal, les services de l'administration, les partenaires associatifs, les institutions publiques ainsi que des citoyen-ne-s directement concerné-e-s par ces enjeux.

Cette méthode de co-construction constitue une dimension essentielle du projet. Elle permet de développer des actions davantage adaptées aux besoins du terrain tout en renforçant la cohérence entre les différentes politiques communales.

Les actions des trois Plans sont organisées autour de sept axes communs :

- **Vie sportive, sociale, culturelle et événementielle ;**
- **Enseignement, formation, jeunesse et petite enfance;**
- **Espaces publics, logements, quartiers et cadre de vie ;**
- **Sécurité, prévention et accompagnement ;**
- **Accès aux droits, inclusion sociale, participation citoyenne, gouvernance et cohésion sociale ;**
- **Économie, emploi et entrepreneuriat ;**
- **Communication et sensibilisation ;**

Cette structure commune permet de développer une lecture plus claire des politiques d'inclusion et de renforcer les synergies entre les différents Plans.

Les Plans d'inclusion 2026-2030 s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Programme Stratégique Transversal de la Ville et dans la volonté de la construire plus accessible, plus respectueuse de toutes ses diversités et plus attentive aux réalités vécues par les habitant-e-s.

L'inclusion ne doit pas être pensée comme une politique périphérique. Elle constitue aujourd'hui une condition essentielle du développement, de la cohésion sociale et de l'attractivité d'un territoire.

STRUCTURATION, MÉTHODOLOGIE ET PILOTAGE DES PLANS D'INCLUSION 2026-2030

Les Plans d'inclusion 2026-2030 ont été conçus comme des outils de pilotage destinés à structurer durablement l'action publique locale en cours et à venir en matière d'égalité des chances, de lutte contre les discriminations et d'inclusion.

L'objectif poursuivi est de développer des politiques publiques plus cohérentes, plus lisibles et ancrées dans les réalités du territoire.

Ainsi, ces Plans ont été pensés comme des outils opérationnels permettant de transformer des constats et actions concrètes, suivies et évaluées dans le temps.

1. UNE APPROCHE TRANSVERSALE DE L'INCLUSION

Les trois Plans — le Plan Genre, le Plan de lutte contre le Racisme et les discriminations, et le Plan Accessibilité— reposent sur une philosophie commune : l'inclusion doit irriguer l'ensemble des politiques communales.

Les enjeux liés à l'égalité des chances concernent notamment :

- **l'espace public ;**
- **l'enseignement ;**
- **la culture ;**
- **les loisirs ;**
- **le sport ;**
- **la prévention ;**
- **le logement ;**
- **la mobilité ;**
- **l'emploi ;**
- **la santé ;**
- **la participation citoyenne ;**
- **la communication institutionnelle.**

Cette logique transversale permet de renforcer les synergies entre les politiques publiques et d'éviter une approche cloisonnée des problématiques d'inclusion.

2. UNE ARCHITECTURE COMMUNE AUX TROIS PLANS

Afin de garantir une meilleure lisibilité et une cohérence globale, les trois Plans sont structurés autour des mêmes axes stratégiques.

Cette architecture commune permet d'intégrer les différentes actions dans une logique transversale tout en facilitant leur suivi administratif et politique.

Les actions sont réparties selon les sept axes suivants :

➤ **Axe 1** : *Vie sportive, sociale, culturelle et événementielle*

- Favoriser une participation pleine et entière de toutes et tous à la vie sportive, culturelle, associative, festive et événementielle du territoire.

➤ **Axe 2** : *Enseignement, formation, jeunesse et petite enfance*

- Renforcer l'égalité des parcours éducatifs, soutenir l'émancipation des jeunes et lutter contre les mécanismes d'exclusion dès le plus jeune âge.

➤ **Axe 3** : *Espaces publics, logements, quartiers et cadre de vie*

- Développer un espace public et des infrastructures plus accessibles et plus inclusifs pour l'ensemble des habitant-e-s.

➤ **Axe 4** : *Sécurité, prévention et accompagnement*

- Renforcer les dispositifs de prévention, d'accompagnement et de protection face aux violences, aux discriminations et aux situations de vulnérabilité.

➤ **Axe 5** : *Accès aux droits, inclusion sociale, participation citoyenne, gouvernance et cohésion sociale*

- Faciliter l'accès effectif aux droits fondamentaux et renforcer la participation des citoyen-ne-s dans la vie locale.

➤ **Axe 6** : *Économie, emploi et entrepreneuriat*

- Favoriser l'autonomie socio-économique et renforcer l'égalité d'accès à l'emploi, à la formation et à l'activité économique.

➤ **Axe 7** : *Communication et sensibilisation*

- Développer une communication inclusive et renforcer la visibilité des enjeux liés à l'égalité des chances.

3. UNE MÉTHODOLOGIE CENTRÉE SUR L'ACTION

Les Plans d'inclusion 2026-2030 reposent sur une logique de mise en œuvre concrète.

Chaque action intégrée dans les Plans fait l'objet d'une fiche de suivi permettant de préciser :

- **le contexte et les besoins identifiés ;**
- **les objectifs poursuivis ;**
- **les publics concernés ;**
- **les partenaires mobilisés ;**
- **le calendrier de mise en œuvre ;**
- **les moyens mobilisés ;**
- **les modalités de suivi et d'évaluation.**

Cette méthodologie permet d'assurer une meilleure coordination entre les services et de renforcer la lisibilité des actions menées durant la mandature.

Elle permet également de garantir une approche plus réaliste dans un contexte budgétaire contraint.

L'objectif n'est pas de multiplier les annonces, mais de développer des actions réalisables, utiles et adaptées aux capacités réelles de la Ville.

4. UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

Les Plans ont été élaborés dans une logique participative associant différents acteur·rice·s du territoire.

Cette dynamique de travail a impliqué :

- **les membres du Collège communal ;**
- **les services de l'administration ;**
- **les partenaires institutionnels ;**
- **le secteur associatif ;**
- **des acteur·rice·s de terrain ;**
- **des citoyen·ne·s directement concerné·e·s par les enjeux abordés.**

Cette méthode de co-construction a permis de croiser les expertises, de faire remonter les réalités du terrain, de prendre connaissance de toutes les actions déjà déployées en faveur de l'inclusion et d'identifier des priorités plus proches des besoins vécus par les habitant·e·s.

Elle constitue également un levier important pour renforcer l'appropriation des plans par les différents partenaires impliqués dans leur mise en œuvre.

5. UN SUIVI ET UNE ÉVALUATION CONTINUS

Les Plans d'inclusion 2026-2030 reposent sur une logique de suivi permanent.

Un tableau de bord transversal permettra d'assurer un monitoring continu des actions afin de:

- **suivre leur état d'avancement ;**
- **identifier les éventuelles difficultés ;**
- **mesurer les résultats obtenus ;**
- **adapter certaines mesures lorsque cela s'avère nécessaire.**

Deux grandes étapes d'évaluation globale sont prévues durant la mandature :

> **Une évaluation intermédiaire en juin 2028.** Cette étape permettra d'établir un état d'avancement des trois Plans, d'identifier les ajustements nécessaires et de présenter les résultats au Conseil communal.

> **Une évaluation finale en juin 2030.** Cette évaluation portera sur l'ensemble des actions mises en œuvre ainsi que sur les perspectives à développer pour la suite.

L'objectif est de renforcer progressivement les politiques locales d'inclusion et d'inscrire cette dynamique dans la durée.

6. DES PLANS ÉVOLUTIFS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Les Plans d'inclusion 2026-2030 ont été pensés comme des outils évolutifs. Ils ont vocation à s'adapter aux réalités du terrain, aux nouveaux besoins identifiés ainsi qu'aux capacités opérationnelles de la Ville.

L'inclusion ne peut être envisagée comme une politique figée, elle nécessite une adaptation permanente, une collaboration entre les acteur·rice·s du territoire et une capacité à faire évoluer les réponses publiques en fonction des réalités sociales.

À travers ces Plans, la Ville de Charleroi affirme sa volonté de construire une action publique plus inclusive, plus accessible et davantage attentive aux parcours de vie des habitant·e·s.

COMPRENDRE LES RÉALITÉS DU TERRITOIRE ET LES ENJEUX SOCIAUX POUR RENFORCER L'INCLUSION À CHARLEROI

Les Plans d'inclusion 2026-2030 s'inscrivent dans une dynamique déjà engagée depuis plusieurs années par la Ville de Charleroi en matière de cohésion sociale, d'égalité des chances, d'accessibilité et de lutte contre les discriminations.

À travers de nombreuses politiques publiques, projets urbains, dispositifs de prévention, actions de proximité ou partenariats associatifs, la Ville agit déjà quotidiennement pour améliorer le cadre de vie et renforcer l'inclusion sur l'ensemble du territoire.

Les présents plans ne partent donc pas d'une page blanche.

Ils visent avant tout à structurer davantage les actions existantes, à renforcer leur cohérence, à améliorer leur transversalité et à développer une approche plus intégrée de l'inclusion dans l'ensemble des politiques publiques locales.

Ce travail de constat en amont a pour objectif de mieux comprendre les réalités sociales, démographiques et territoriales de Charleroi afin d'identifier les principaux enjeux auxquels les politiques d'inclusion doivent répondre. Il s'appuie notamment sur les données du Plan Stratégique Transversal 2024-2030 de la Ville de Charleroi.

1. UNE MÉTROPOLE WALLONNE EN TRANSFORMATION

Avec 205.763 habitant.e-s au 1er janvier 2025, Charleroi est la ville la plus peuplée de Wallonie et le centre d'un bassin métropolitain de près de 600.000 habitant.e-s répartis sur 30 communes.

Ville historiquement industrielle, Charleroi poursuit aujourd'hui une profonde transformation urbaine, économique et territoriale. Ces quinze dernières années, de nombreux investissements publics et privés ont contribué à modifier durablement le paysage urbain, particulièrement dans le cœur de ville.

Le PST souligne notamment que :

- **20 % du territoire communal ;**
- **et 44 % de l'intra-ring ;**

ont été concernés par des travaux d'aménagement au cours des dernières années.

Cette dynamique de transformation constitue un levier important pour renforcer l'attractivité du territoire, améliorer le cadre de vie et développer une ville plus accessible et plus inclusive.

Charleroi présente également une réalité territoriale particulière : la ville est composée de quinze anciennes communes et de nombreux quartiers aux réalités sociales très différentes. Cette structure multipolaire constitue à la fois une richesse et un défi pour l'action publique locale.

2. UNE VILLE JEUNE, DIVERSIFIÉE ET DYNAMIQUE

Charleroi se caractérise par une population relativement jeune et particulièrement diversifiée.

Près d'un quart des habitant·e·s ont moins de 20 ans, tandis que la taille moyenne des ménages est de 2,3 personnes.

La Ville compte également :

- **42,2 % de personnes isolées ;**
- **15,3 % de familles monoparentales ;**

Ces réalités influencent directement les besoins du territoire en matière de logement, de santé, de mobilité, d'accompagnement social ou encore d'accès aux services publics.

Charleroi est également une ville profondément marquée par les migrations successives qui ont façonné son identité.

16 % des habitant·e·s possèdent une nationalité étrangère et plus de 140 nationalités coexistent aujourd'hui sur le territoire communal. Les principales communautés étrangères présentes à Charleroi sont notamment les communautés italienne, marocaine et française.

Cette diversité constitue une richesse humaine, culturelle et sociale majeure pour le territoire carolo. Elle participe pleinement au dynamisme de la ville et à son identité.

Dans le même temps, cette diversité nécessite des politiques publiques capables de lutter contre les discriminations, de renforcer l'égalité des chances et de favoriser le vivre-ensemble.

3. DES FRAGILITÉS SOCIALES IMPORTANTES MAIS UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Comme de nombreuses grandes villes européennes, Charleroi reste confrontée à d'importants défis sociaux et économiques.

Le revenu médian par déclaration fiscale est de 22.526 euros et demeure inférieur aux moyennes wallonne et belge.

Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ainsi que celui des bénéficiaires de l'intervention majorée sont également particulièrement élevés.

Le marché de l'emploi reste marqué par des fragilités structurelles :

- **20.739 demandeurs d'emploi inoccupés étaient recensés en 2024 ;**
- **dont 51,1 % en situation de très longue durée ;**
- **avec un taux de chômage de 24,5 %.**

Ces chiffres ne doivent toutefois pas masquer les dynamiques positives présentes sur le territoire.

Le bassin de Charleroi a enregistré une création nette de près de 8.000 emplois entre 2015 et 2023.

Plusieurs secteurs stratégiques poursuivent leur développement :

- **les biotechnologies ;**
- **l'ingénierie et l'industrie de pointe ;**
- **la logistique ;**
- **le digital ;**
- **l'alimentation.**

De nombreux projets structurants sont également en cours autour de l'UCampus Charleroi, du Technopôle Vilette, de la Porte Ouest ou encore des pôles économiques liés à l'innovation.

L'enjeu des Plans d'inclusion est précisément de permettre à un maximum d'habitants de bénéficier pleinement de ces dynamiques de transformation et d'émancipation.

4. LES INÉGALITÉS LIÉES AU GENRE ET AUX VIOLENCES

Malgré les avancées importantes réalisées ces dernières années en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, certaines inégalités demeurent encore présentes dans de nombreux aspects de la vie quotidienne. Les femmes restent davantage exposées à certaines formes de précarité économique, au temps partiel subi ou encore aux interruptions de carrière liées aux réalités familiales et parentales.

Les questions liées aux violences intrafamiliales, au harcèlement sexiste et aux violences basées sur le genre continuent également de constituer des enjeux importants pour les pouvoirs publics et les acteur·rice·s de terrain. Ces réalités peuvent avoir des conséquences directes sur la santé, le bien-être, l'autonomie ou encore le sentiment de sécurité.

Dans le même temps, plusieurs évolutions positives doivent être soulignées. Depuis plusieurs années, les politiques de prévention, les campagnes de sensibilisation, le travail des associations spécialisées ainsi que le renforcement progressif des dispositifs d'accompagnement ont permis de mieux visibiliser ces problématiques et de développer une prise en charge plus structurée des victimes.

Les enjeux liés au harcèlement dans l'espace public, à l'occupation de la ville et au sentiment de sécurité font également l'objet d'une attention croissante à travers différents dispositifs de prévention, de sensibilisation et d'aménagement du territoire.

Les personnes LGBTQIA+ demeurent, elles aussi, confrontées à certaines formes de discrimination ou d'invisibilisation dans différentes sphères de la vie sociale. Toutefois, les questions liées à la diversité des identités de genre et des orientations sexuelles occupent aujourd'hui une place de plus en plus importante dans les politiques d'égalité et dans les actions menées par de nombreux acteurs institutionnels et associatifs.

Ces évolutions traduisent une prise de conscience croissante des enjeux liés à l'égalité, au respect des diversités et à la lutte contre les violences et discriminations, tout en rappelant l'importance de poursuivre les efforts engagés à l'échelle du territoire.

5. L'ACCESSIBILITÉ : UN ENJEU TRANSVERSAL POUR LA VILLE

La question de l'accessibilité occupe aujourd'hui une place centrale dans les politiques publiques locales. À Charleroi, cette réflexion s'est progressivement renforcée au cours des dernières années à travers différents projets de rénovation urbaine, d'amélioration des espaces publics et de modernisation des infrastructures.

L'accessibilité ne peut cependant pas être limitée au seul accès physique aux bâtiments. Elle concerne également les déplacements, l'accès à l'information, les outils numériques, les transports, les activités culturelles et sportives ou encore la participation pleine et entière à la vie citoyenne.

Plusieurs aménagements réalisés récemment sur le territoire ont permis d'améliorer progressivement le cadre de vie et les conditions de mobilité, notamment à travers la rénovation des trottoirs, le réaménagement de certains espaces publics, le développement des cheminements doux et les investissements liés aux mobilités actives.

Le territoire reste toutefois marqué par les caractéristiques d'un bâti ancien, avec une part importante de logements et d'infrastructures construits avant les normes actuelles d'accessibilité. Certaines difficultés persistent dès lors dans l'espace public, dans l'accès à certains commerces ou encore dans les déplacements quotidiens.

Les associations de terrain soulignent également l'importance de poursuivre les efforts en matière d'accessibilité numérique, d'accès à l'information et d'autonomie dans les parcours de vie.

Ces enjeux concernent autant les personnes vivant avec un handicap visible qu'invisible, permanent ou temporaire. Ils rappellent surtout que l'accessibilité bénéficie à l'ensemble de la population : personnes âgées, familles avec poussettes, personnes à mobilité réduite temporaire ou citoyens confrontés à des difficultés d'accès aux services.

L'accessibilité apparaît ainsi comme un enjeu transversal qui participe directement à la qualité de vie, à l'autonomie et à l'inclusion dans l'ensemble des dimensions de la vie locale.

6. VERS UNE POLITIQUE D'INCLUSION PLUS COHÉRENTE ET TRANSVERSALE

À l'image de nombreuses grandes villes, Charleroi est confrontée à des réalités sociales, économiques et territoriales multiples qui nécessitent des politiques publiques capables d'agir de manière coordonnée, transversale et durable.

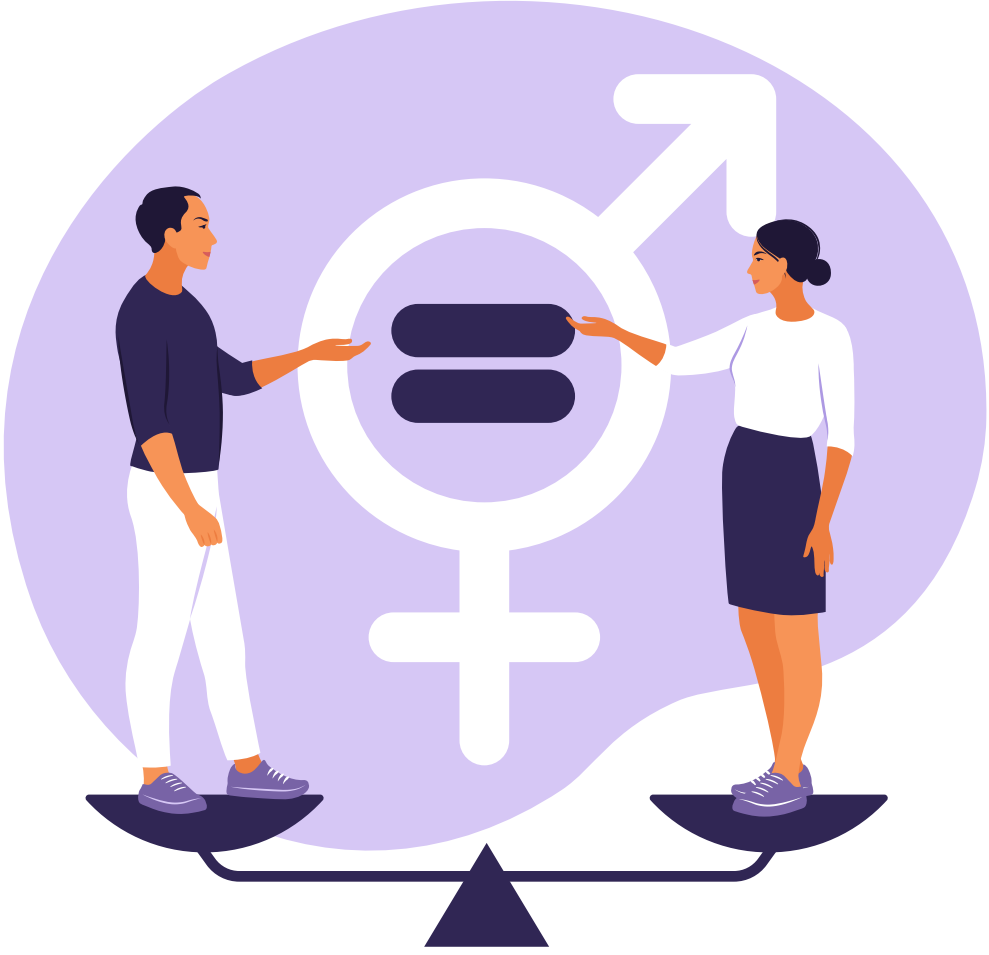
Le Programme Stratégique Transversal 2024-2030 souligne d'ailleurs la volonté de la Ville de renforcer l'attractivité du territoire, d'améliorer la qualité de vie des habitant-e-s et d'accompagner chacune et chacun dans sa diversité dans une optique de cohésion sociale, d'inclusion et d'égalité.

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions sont déjà développées à Charleroi en matière de prévention, de cohésion sociale, d'accessibilité, d'égalité des chances, de participation citoyenne ou encore de lutte contre les discriminations. Ces initiatives, portées par les services communaux, les associations, les institutions et les acteur-ric-e-s de terrain, contribuent progressivement à renforcer les dynamiques de solidarité et de vivre-ensemble sur le territoire.

Les Plans d'inclusion 2026-2030 s'inscrivent pleinement dans cette continuité. Ils visent à renforcer la cohérence entre les actions existantes, à développer de nouvelles initiatives adaptées aux réalités du territoire, à améliorer la transversalité entre les politiques publiques et à construire une approche plus structurée de l'inclusion à l'échelle de l'ensemble des compétences communales.

Cette ambition doit cependant être pensée dans un contexte budgétaire particulièrement exigeant. Le Plan Oxygène, les contraintes financières croissantes ainsi que l'évolution des moyens humains imposent une gestion rigoureuse et responsable des ressources publiques. Dans ce cadre, l'objectif n'est pas de multiplier les dispositifs sans coordination, mais de renforcer la complémentarité des actions, de favoriser les synergies entre acteur-ric-e-s et de développer des politiques capables de produire des effets concrets et durables pour les habitant-e-s.

À travers cette démarche, la Ville affirme sa volonté de poursuivre la transformation de Charleroi en une ville plus inclusive, plus accessible, plus solidaire et plus attentive aux réalités vécues par l'ensemble de sa population.



PLAN GENRE

✓ **AXE 1** : VIE SPORTIVE, SOCIALE, CULTURELLE ET ÉVÉNEMENTIELLE

1. DÉVELOPPER UN LABEL LGBTQIA+ FRIENDLY DANS LES LIEUX TOURISTIQUES

Contexte

Les attentes des visiteur-euse-s évoluent fortement en matière d'accueil inclusif, de sécurité et de respect de la diversité. Pour de nombreuses personnes LGBTQIA+, le choix d'un lieu touristique, d'un hébergement, d'un commerce ou d'un espace de loisirs peut être influencé par le sentiment de sécurité, la qualité de l'accueil et la certitude de fréquenter un environnement respectueux et non discriminant. À Charleroi, plusieurs acteurs touristiques, culturels, commerciaux et hôteliers s'inscrivent déjà dans des démarches inclusives, mais celles-ci restent parfois peu visibles pour le public.

Objectif

En collaboration avec la Maison du Tourisme et les partenaires locaux, la Ville souhaite mieux identifier et valoriser ces lieux engagés.

2. ENCOURAGER À LA MIXITÉ ET À LA CRÉATION DE DIVISIONS FÉMININES DANS LE SPORT CONTEXTE

La mixité dans le sport constitue un enjeu important pour favoriser l'égalité et la diversité des pratiques. Certains clubs développent déjà des équipes féminines ou mixtes, mais ces initiatives restent encore inégalement réparties selon les disciplines.

Le dialogue avec les clubs apparaît comme un levier essentiel pour encourager ces dynamiques, en tenant compte des réalités du terrain et des contraintes organisationnelles.

Objectif

Encourager le développement d'équipes féminines et mixtes dans les clubs.

Favoriser une plus grande diversité dans les pratiques sportives."

3. RENFORCER LA CAMPAGNE RUBAN BLANC À CHARLEROI

Contexte

La campagne Ruban Blanc est une mobilisation internationale qui vise à prévenir les violences faites aux femmes et à encourager l'engagement des hommes dans cette lutte. Elle repose sur des actions de sensibilisation, de communication et de mobilisation citoyenne.

À Charleroi, cette campagne est déjà portée par plusieurs partenaires et s'inscrit dans les dynamiques locales de lutte contre les violences. Toutefois, son impact peut encore être renforcé, notamment en élargissant les publics touchés et en diversifiant les actions proposées.

Renforcer cette campagne permettra d'ancrer davantage les enjeux liés aux violences de genre dans l'espace public et de mobiliser un plus grand nombre d'acteurs et d'actrices du territoire.

Objectif

Étendre la mobilisation à de nouveaux secteurs et renforcer la visibilité de la campagne sur l'ensemble du territoire carolo.

4. FAVORISER UNE MÉDIATION CULTURELLE INCLUSIVE

Contexte

Les institutions culturelles constituent des espaces importants de représentation et d'ouverture. Elles peuvent contribuer à promouvoir l'égalité en valorisant davantage la diversité des parcours, des identités et des expressions culturelles.

Objectif

Encourager les opérateurs culturels à continuer à développer des dispositifs de médiation sensibles aux enjeux d'égalité et de diversité.

5. GARANTIR UNE ACCESSIBILITÉ ACCRUE DE TOUS LES PUBLICS DANS LES ÉVÈNEMENTS ET DANS LE FOLKLORE DE CHARLEROI

Contexte

Les événements et les manifestations folkloriques de Charleroi constituent des moments importants de cohésion sociale et d'expression culturelle. Ils participent à l'identité locale et rassemblent un large public autour de traditions, de pratiques artistiques et de moments festifs. Toutefois, ces espaces peuvent encore reproduire certaines formes d'exclusion, qu'elles soient liées à des barrières physiques, symboliques ou sociales.

Dans les faits, certains publics — notamment les femmes, les personnes en situation de handicap, les minorités culturelles, les personnes LGBTQIA+ ou encore les publics précaires — peuvent être sous-représentés ou moins visibles dans ces événements. Cela peut concerner tant la participation que la représentation dans les rôles, les récits ou les symboliques.

Dans ce contexte, garantir une accessibilité accrue implique de repenser les formats, les pratiques et les modes d'organisation afin de permettre à chacun-e de se sentir légitime, accueilli-e et représenté-e dans les événements et le folklore carolo.

Objectif

Identifier les freins à la participation et adapter les dispositifs événementiels afin de favoriser une participation plus inclusive et représentative de l'ensemble des publics.

Valoriser la diversité des parcours et renforcer la présence de récits et de figures variées dans les pratiques festives et folkloriques.

6. GARANTIR UNE REPRÉSENTATION ÉQUITABLE DANS LES CÉRÉMONIES ET LES COMMÉMORATIONS

Contexte

Les cérémonies et commémorations publiques jouent un rôle central dans la construction du récit collectif et dans la transmission des valeurs citoyennes. Elles constituent des moments de reconnaissance et de mémoire qui participent à la cohésion sociale. Toutefois, ces événements peuvent encore refléter des récits partiels, en laissant moins de place à certaines populations.

Des publics tels que les femmes, les personnes en situation de handicap, les minorités culturelles, les personnes LGBTQIA+ ou encore les personnes issues de milieux populaires peuvent être insuffisamment représentés dans les prises de parole, les figures mises à l'honneur ou les récits proposés.

Dans une ville comme Charleroi, caractérisée par sa diversité, il est essentiel de faire évoluer ces pratiques afin qu'elles reflètent davantage la pluralité des parcours et des contributions à la vie collective.

Objectif

Veiller à une représentation plus équilibrée des publics dans les cérémonies et commémorations, tant dans les récits que dans les interventions et les symboliques.

Développer des démarches participatives intégrant davantage de diversité dans la conception et la mise en œuvre des événements mémoriels.

7. FIERTÉS CAROLOS

Contexte

Les Fiertés Carolos constituent un rendez-vous majeur pour la communauté LGBTQIA+ à Charleroi. Cette journée, organisée à la fin de l'été, prend la forme d'une marche festive et engagée, rassemblant la population, les associations et les institutions autour des valeurs d'égalité, de respect et de reconnaissance des diversités.

L'événement s'articule également autour d'un véritable village associatif aux couleurs de l'arc-en-ciel, installé au cœur de la ville. Ce village permet aux acteurs de terrain de présenter leurs actions, d'échanger avec le public et de renforcer les liens avec la population. Il offre un espace visible, accessible et convivial, où la diversité s'exprime pleinement.

Au fil des éditions, cette initiative s'impose comme un moment fédérateur, porteur de sens et de visibilité pour la communauté LGBTQIA+. Elle représente aujourd'hui un temps fort de mobilisation collective, réunissant un nombre croissant de partenaires et touchant un public toujours plus large.

Cette initiative constitue également une véritable impulsion du tissu associatif carolo, en renforçant les synergies et les collaborations entre les acteur·rice·s locaux·ales.

L'enjeu consiste désormais à consolider durablement cet événement, à renforcer les partenariats et à affirmer sa place comme rendez-vous incontournable de la vie carolo, contribuant à une ville ouverte, inclusive et fière de sa diversité.

Objectif

Inscrire durablement cet événement dans la vie locale.

8. JOURNÉES DU MATRIMOINE À CHARLEROI

Contexte

Les Journées du Matrimoine visent à rendre visibles les héritages culturels, artistiques et sociaux transmis par les femmes à travers l'histoire. Trop souvent, la mémoire collective et le patrimoine ont invisibilisé la contribution féminine.

Charleroi, ville marquée par une richesse culturelle et une diversité de figures féminines engagées, a un rôle à jouer pour mettre en lumière ces apports, qu'ils soient dans le domaine urbanistique, artistique, social, politique ou associatif. Cette démarche constitue une impulsion du tissu associatif et culturel carolo, en favorisant les collaborations autour de la transmission des mémoires et des héritages féminins.

Objectif

Ces journées s'inscrivent dans la dynamique plus large d'égalité femmes-hommes et de reconnaissance de la place des femmes dans l'histoire et la culture locales.

9. OFFRIR DANS LE CONTEXTE DES ÉVÉNEMENTS UN ENVIRONNEMENT ADAPTÉ AUX FAMILLES ET GARANTIR UN CADRE QUI VISE À PRÉVENIR LES RISQUES ET À ACCOMPAGNER, EN 1ÈRE LIGNE LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Contexte

Les événements publics, bien qu'ouverts à toutes et tous, ne sont pas toujours pensés pour répondre aux besoins des familles, en particulier celles avec de jeunes enfants ou confrontées à des situations de vulnérabilité. L'absence d'espaces adaptés — pour le change, l'allaitement, le repos ou simplement pour s'isoler quelques instants — peut constituer un frein à la participation et générer des situations d'inconfort ou de stress.

Au-delà des aménagements matériels, certains événements nécessitent également une capacité d'accueil et d'accompagnement permettant de répondre rapidement aux difficultés rencontrées par les publics. Dans une ville qui souhaite renforcer son attractivité tout en garantissant l'inclusion, il apparaît important de proposer un cadre accueillant, sécurisant et bienveillant, en tenant compte des réalités familiales et sociales.

Objectif

Développer des dispositifs d'accueil adaptés aux familles dans les événements publics, notamment via des espaces dédiés et une présence humaine formée à l'accompagnement.

Favoriser une participation plus sereine et inclusive de tous les publics, en particulier des familles et des personnes en situation de vulnérabilité.

10. AMÉLIORER LE CONFORT MATERNEL DANS LES LIEUX TOURISTIQUES

Contexte

L'accessibilité d'un lieu touristique se mesure également à sa capacité à accueillir les familles dans de bonnes conditions. Pour de nombreux parents — et particulièrement les parents de jeunes enfants — certains besoins très concrets peuvent constituer un frein à la fréquentation de lieux touristiques, culturels ou événementiels : absence d'espaces adaptés pour changer un enfant, allaiter dans de bonnes conditions, réchauffer un repas ou simplement bénéficier d'un environnement pensé pour les familles.

Objectif

Encourager le développement d'aménagements adaptés aux familles dans les lieux touristiques.

11. SOUTIEN AUX CLUBS ET ÉQUIPES SPORTIVES FÉMININES

Contexte

Le sport féminin a connu des avancées importantes ces dernières années, mais des inégalités persistent en matière de financement, de visibilité et d'accès aux infrastructures. À Charleroi, certains clubs féminins bénéficient déjà de soutiens importants, témoignant d'une volonté de renforcer leur développement et leur visibilité.

Toutefois, des écarts subsistent entre les pratiques masculines et féminines, notamment dans les clubs amateurs. Une politique de soutien ciblée permettra de consolider les dynamiques existantes et d'encourager une participation plus large des femmes dans le sport.

Objectif

Soutenir le développement des clubs et équipes sportives féminines.

Favoriser une égalité d'accès au sport pour les femmes.

12. PROMOTION DE CAMPAGNES CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS DANS LE SPORT

Contexte

Plusieurs campagnes de sensibilisation sont déjà déployées dans le milieu sportif pour lutter contre les violences et les discriminations, notamment à travers des initiatives telles que les "Trait rouge" ou le port de symboles de soutien.

Ces actions contribuent à faire évoluer les mentalités et à renforcer la prévention au sein des clubs et des structures sportives.

Objectif

Encourager la participation des clubs aux campagnes de sensibilisation existantes.

Renforcer la prévention des violences et des discriminations dans le sport.

13. PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LA POLITIQUE SPORTIVE

Contexte

La politique sportive doit intégrer une attention particulière aux enjeux liés au genre, notamment en matière d'accès aux infrastructures, de types d'activités proposées ou de conditions de pratique.

Objectif

Intégrer les enjeux liés au genre dans la politique sportive locale.

Favoriser une pratique sportive plus inclusive

14. SENSIBILISATION À L'USAGE MIXTE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Contexte

L'utilisation des infrastructures sportives peut parfois être marquée par des usages différenciés, limitant l'accès de certains publics. Les clubs et les gestionnaires jouent un rôle clé dans la régulation de ces usages.

Des actions de sensibilisation permettront de favoriser une gestion plus inclusive des équipements.

Objectif

Encourager une utilisation plus équilibrée des infrastructures sportives.

Sensibiliser les acteur·rice·s à une gestion inclusive des équipements.

✓ AXE 2 : ENSEIGNEMENT, FORMATION, JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

15. MATÉRIELS ET PRATIQUES NON GENRÉS DANS LES CRÈCHES

Contexte

Les choix de matériel pédagogique participent à la construction des représentations dès la petite enfance.

Objectif

Encourager une diversification des supports pédagogiques.

16. PRÉVENTION ET SENSIBILISATION AU CONSENTEMENT AUPRÈS DES JEUNES

Contexte

Les questions liées au consentement occupent aujourd'hui une place centrale dans la prévention des violences sexistes et sexuelles. Elles concernent particulièrement les jeunes, qui construisent leurs repères relationnels dans un contexte marqué par les réseaux sociaux, les normes sociales et les représentations culturelles.

Malgré une prise de conscience croissante, certaines idées reçues persistent, et les outils pédagogiques ne sont pas toujours suffisamment diffusés ou adaptés aux réalités des publics.

Dans ce contexte, les actions de sensibilisation jouent un rôle essentiel pour permettre aux jeunes de mieux comprendre ces enjeux, de développer des comportements respectueux et de contribuer à un environnement plus sûr.

Objectif

Déployer des actions pédagogiques auprès des jeunes et des professionnels.

17. SENSIBILISER LES ÉLÈVES AUX STÉRÉOTYPES DE GENRE ET À L'INCLUSION DES PERSONNES LGBTQIA+

Contexte

L'école joue un rôle central dans la construction des représentations sociales dès le plus jeune âge. Les questions liées aux stéréotypes de genre, au respect de la diversité et à l'inclusion des jeunes LGBTQIA+ prennent une place croissante dans les réalités vécues par les élèves. Plusieurs outils pédagogiques existent au sein du monde associatif et institutionnel et peuvent être davantage mobilisés.

Objectif

Encourager les établissements scolaires à intégrer des temps de sensibilisation sur l'égalité de genre, la lutte contre les stéréotypes et le respect des diversités.

18. FORMER LES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION ET DE L'EXTRASCOLAIRE SUR LES QUESTIONS DE GENRE

Contexte

Les enseignant.e-s, accueillant.e-s ATL, équipes PEPS et professionnel.le-s de terrain sont régulièrement confrontés à des situations nécessitant des outils adaptés pour prévenir les discriminations et accompagner les jeunes. Le renforcement des compétences constitue un levier important pour garantir des réponses adéquates.

Objectif

Développer des formations adaptées à destination des professionnel.le-s de l'éducation et de l'accueil extrascolaire sur les questions de genre et LGBTQIA+.

19. SOUTENIR LES JEUNES LGBTQIA+ EN MILIEU SCOLAIRE

Contexte

Certains jeunes peuvent être confrontés à des situations d'isolement, de rejet ou de harcèlement liées à leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Le territoire dispose de partenaires spécialisés qu'il convient de rendre plus visibles et accessibles.

Objectif

Faciliter l'orientation des jeunes vers les structures d'accompagnement adaptées.

20. LUTTE CONTRE LE SEXISME ORDINAIRE DANS LE MILIEU DE LA PETITE ENFANCE

Contexte

Les stéréotypes de genre peuvent se construire dès le plus jeune âge à travers les pratiques éducatives quotidiennes.

Objectif

Sensibiliser les équipes à des pratiques éducatives plus égalitaires.

21. ESPACES D'ALLAITEMENT EN CRÈCHE

Contexte

L'accueil des jeunes parents passe également par la prise en compte de besoins très concrets liés à la parentalité.

Objectif

Maintenir et développer des espaces adaptés dans les structures concernées.

22. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ENVERS LES PARENTS LGBTQIA+ ET PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT INCLUSIF DANS LES CRÈCHES

Contexte

Les structures de la petite enfance jouent un rôle essentiel dans l'accueil des familles et dans la reconnaissance de la diversité des modèles familiaux qui doivent pouvoir être accueillies dans un cadre respectueux et inclusif.

Objectif

Sensibiliser les équipes et adapter les pratiques d'accueil.

23. RENFORCER LES CAMPAGNES LGBTQIA+ FRIENDLY DANS LE SPORT ET LES MAISONS DE JEUNES

Contexte

Les enjeux liés à l'inclusion des personnes LGBTQIA+ sont également importants dans le milieu sportif et les structures de la jeunesse. Il est nécessaire de pérenniser les campagnes existantes pour sensibiliser les publics et promouvoir le respect de la diversité.

Objectif

Encourager les initiatives de sensibilisation aux enjeux LGBTQIA+ dans le sport et les structures jeunesse.

Favoriser un environnement inclusif et respectueux pour tous.

✓ AXE 3 : ESPACES PUBLICS, LOGEMENTS, QUARTIERS ET CADRE DE VIE

24. RENFORCER LA REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC À TRAVERS LA DÉNOMINATION DES RUES ET DES PLACES

Contexte

L'espace public reflète les choix symboliques, historiques et culturels d'une ville. À Charleroi, comme dans de nombreuses communes, la présence féminine dans les noms de rues reste limitée. Une attention est déjà portée à cette question dans le cadre des procédures d'odonymie, mais des marges d'amélioration subsistent afin de mieux refléter la diversité des parcours et des contributions féminines ayant marqué l'histoire.

Objectif

Poursuivre l'intégration d'une représentation plus équilibrée dans les dénominations de rues et d'espaces publics.

Valoriser les figures féminines à travers les choix opérés en matière d'odonymie.

25. STRUCTURER UNE RÉFLEXION SUR L'ADAPTATION DES ÉQUIPEMENTS (SANITAIRES ET VESTIAIRES) DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX AUX BESOINS DE TOUS LES PUBLICS

Contexte

Les bâtiments communaux accueillent des publics variés, dont les besoins en matière d'équipements sanitaires ou de vestiaires peuvent différer. Dans certains cas, les installations existantes ne permettent pas de répondre pleinement à ces besoins, notamment en termes de confort, d'intimité ou d'adaptation à des situations spécifiques.

La réalisation d'un état des lieux permettrait de mieux comprendre la situation actuelle et d'identifier les éventuelles pistes d'amélioration, dans une logique progressive et adaptée aux contraintes des bâtiments.

Objectif

Disposer d'une vision claire des équipements existants afin d'identifier les améliorations possibles.

Intégrer progressivement ces enjeux dans les projets d'aménagement et de rénovation.

26. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC AVEC UNE ATTENTION À LA SÉCURITÉ ET AU CONFORT DES USAGERS ET USAGER-ÈRE-S

Contexte

L'aménagement de l'espace public joue un rôle essentiel dans la qualité de vie et le sentiment de sécurité des usager-ère-s. La configuration des espaces, leur lisibilité, leur entretien ainsi que la qualité de l'éclairage influencent directement la manière dont ils sont perçus et utilisés au quotidien. Certains lieux peuvent être ressentis comme moins accessibles ou moins sécurisants, notamment en raison d'un éclairage insuffisant ou d'un aménagement peu adapté.

Objectif

Favoriser des aménagements de l'espace public plus accessibles et confortables pour toutes et tous, en portant une attention particulière à l'éclairage des zones identifiées comme sensibles et en intégrant, lorsque cela est pertinent, des améliorations ciblées dans les projets existants.

27. LANCEMENT DE RÉFLEXIONS AUTOUR DE L'ANALYSE DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES SOUS L'ANGLE DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

Contexte

Les infrastructures publiques sont utilisées au quotidien par des publics variés, avec des besoins et des usages différents. Une lecture plus attentive de ces usages permet de mieux comprendre comment les espaces sont réellement appropriés et d'identifier d'éventuels déséquilibres ou points d'amélioration. Ce type d'analyse constitue un levier intéressant pour adapter progressivement les aménagements et garantir des espaces publics plus accessibles, lisibles et accueillants pour toutes et tous.

Objectif

Développer, en collaboration avec des partenaires spécialisés, des démarches d'analyse des infrastructures publiques afin d'améliorer leur accessibilité, leur lisibilité et leur adéquation aux usages, en s'appuyant sur des expertises externes et des dynamiques partenariales.

28. DÉPLOIEMENT DE TOILETTES PUBLIQUES ACCESSIBLES À TOUTES ET TOUS

Contexte

Il ressort de la concertation et du rapport final de l'Assemblée citoyenne de Charleroi la nécessité d'offrir à toutes et tous un accès digne aux toilettes publiques dans le centre-ville. Malgré les défis liés à l'entretien de celles-ci, l'installation de toilettes publiques permettrait de d'améliorer l'hygiène dans l'espace public, de réduire les nuisances olfactives et de rendre la ville plus propre et plus accueillante, tout en garantissant l'accessibilité pour toutes et tous

Objectif

Se renseigner sur les études existantes pour identifier le modèle de toilettes publique qui assure le maximum d'accessibilité et de propreté dans le temps et déployer un projet pilote au Parc Reine Astrid.

29. ACCÈS AU LOGEMENT DE TRANSIT POUR LES FEMMES

Contexte

L'offre de logements de transit et d'hébergement pour les femmes a évolué ces dernières années, notamment via le Relais social et les structures spécialisées. Plusieurs dispositifs permettent aujourd'hui d'accueillir un public féminin, avec une attention particulière à certaines situations de vulnérabilité. Les échanges montrent toutefois que ces dynamiques doivent être suivies dans le temps afin de s'assurer d'un bon équilibre entre l'offre disponible et les besoins réels sur le territoire.

Objectif

Maintenir un point d'attention sur l'accès des femmes aux dispositifs de logement de transit et soutenir les dynamiques existantes en lien avec les acteurs compétents.

✓ AXE 4 : SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT

30. DISPOSITIF ASK FOR ANGELA À CHARLEROI

Contexte

Le dispositif Ask for Angela repose sur un principe simple : permettre à une personne se sentant en insécurité dans un lieu public de demander de l'aide de manière discrète auprès du personnel formé. Ce type d'outil s'inscrit dans une approche concrète de prévention des violences, en particulier dans les lieux festifs ou de sociabilité.

À Charleroi, plusieurs établissements de l'horeca ou la culture participent déjà à cette initiative, ce qui constitue une base solide. Néanmoins, la couverture reste encore partielle et le dispositif demeure parfois méconnu du grand public. Son efficacité repose pourtant largement sur sa visibilité et sur la formation des professionnel-le-s qui y adhèrent.

Étendre ce réseau et renforcer sa visibilité permettraient d'en faire un véritable réflexe pour les personnes en difficulté, tout en impliquant davantage d'acteur-ric-e-s de terrain dans la prévention des violences.

Objectif

Étendre le réseau de partenaires et renforcer la visibilité du dispositif.

31. SENSIBILISATION AU HARCÈLEMENT SEXUEL ET SEXISTE ET RENFORCEMENT DU SOUTIEN AUX VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Contexte

Les violences sexistes et conjugales constituent une réalité persistante, qui touche des publics variés et nécessite une réponse coordonnée à l'échelle locale. Ces violences ont des conséquences importantes sur la santé, la sécurité et la participation sociale des personnes concernées.

À Charleroi, plusieurs dispositifs existent déjà, portés par des acteur-ric-e-s institutionnel-le-s et associatif-ve-s. Toutefois, leur visibilité et leur accessibilité restent encore inégales, ce qui peut limiter leur efficacité.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de renforcer les actions de sensibilisation, d'améliorer l'orientation des victimes et de consolider les collaborations entre les différent-e-s acteur-ric-es afin de garantir une prise en charge cohérente et adaptée.

Objectif

Renforcer la prévention, l'orientation et l'accompagnement des victimes.

Renforcer la coordination intersectorielle entre la Ville, les services de santé, la justice, la police et les associations et développer des campagnes de sensibilisation et d'information pour faire connaître ces dispositifs aux victimes potentielles.

32. ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT DU TRAVAIL DU SEXE À CHARLEROI

Contexte

Le cadre légal entourant le travail du sexe a évolué ces dernières années en Belgique, avec une reconnaissance accrue des droits des personnes concernées. Cette évolution s'accompagne de nouveaux enjeux pour les villes, notamment en matière d'accompagnement, de santé et de sécurité.

Sur le terrain, les formes visibles de travail du sexe ont fortement évolué, avec un déplacement vers des canaux numériques qui rendent le phénomène moins identifiable mais tout aussi présent. Les personnes concernées restent souvent exposées à des situations de grande vulnérabilité, liées à la précarité, à l'isolement voire à des formes d'exploitation.

Face à cette réalité, une approche locale structurée, croisant les dimensions sociales, sanitaires, sécuritaires et numériques, permettrait d'apporter des réponses adaptées et de mieux coordonner les interventions.

Objectif

Charleroi doit développer une approche spécifique et transversale – un « Modèle Carolo » – articulant santé, sécurité, social et numérique.

33. PRÉVENIR ET MIEUX ORIENTER LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ LIÉES AUX VIOLENCES DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION AU SEIN DES MAISONS COMMUNALES

Contexte

Les services communaux peuvent être amenés à être en contact avec des personnes confrontées à des situations de violence ou de grande vulnérabilité, notamment dans certains contextes spécifiques.

Sans se substituer aux acteurs-riche-s spécialisé-e-s, les services peuvent jouer un rôle important en matière d'orientation, notamment via la mise à disposition d'informations accessibles et de relais vers les structures compétentes.

Objectif

Orienter les personnes en situation de vulnérabilité vers les services spécialisés.

Améliorer l'information disponible pour les publics concernés.

34. RENFORCER LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DES VICTIMES AU SEIN DE LA POLICE

Contexte

La prise en charge des victimes, notamment dans les situations de violences intrafamiliales, constitue un enjeu majeur pour les services de police. Des dispositifs existent, avec des policier·ère·s formé·e·s et des référent·e·s spécialisé·e·s réparti·e·s sur le territoire.

Des réflexions sont en cours pour structurer davantage ces dispositifs, notamment à travers l'amélioration des parcours d'accueil. L'objectif est de garantir un accompagnement adapté.

Ces évolutions nécessitent une coordination étroite avec les services compétents.

Objectif

Améliorer l'accueil et l'accompagnement des victimes au sein des services de police.

Renforcer la lisibilité et l'efficacité des dispositifs existants.

35. RENFORCER LA FORMATION DU PERSONNEL DE POLICE AUX ENJEUX DE GENRE ET DÉVELOPPER UNE COMMUNICA- TION NON SEXISTE ET INCLUSIVE

Contexte

Les services de police sont en première ligne dans l'accueil des citoyen·ne·s et la gestion de situations parfois sensibles. À ce titre, la qualité de l'interaction avec le public repose non seulement sur les compétences techniques des agent·e·s, mais aussi sur leur capacité à comprendre et à intégrer les réalités liées au genre, aux discriminations et à la diversité des parcours de vie.

À Charleroi, des initiatives existent déjà, notamment en matière de formation et de sensibilisation, ainsi que la présence de référent·e·s spécialisé·e·s. Toutefois, ces actions restent encore inégalement connues et pourraient être renforcées afin de garantir une prise en charge plus cohérente et adaptée des situations rencontrées sur le terrain.

Par ailleurs, la communication institutionnelle de la police joue un rôle important dans la manière dont les messages sont perçus par la population. Une communication qui intègre les enjeux d'égalité, qui évite les stéréotypes et qui reflète la diversité contribue à renforcer la confiance entre les citoyens et les institutions.

Dans ce contexte, il apparaît pertinent de poursuivre les efforts engagés en articulant formation des agents et évolution des pratiques de communication, dans une logique progressive et adaptée aux réalités du terrain.

Objectif

Renforcer les compétences du personnel de police en matière d'accueil et de prise en compte des enjeux liés au genre et à l'inclusion des personnes LGBTQIA+, en s'appuyant sur les formations existantes et en les développant lorsque nécessaire.

Encourager le développement d'une communication institutionnelle non-sexiste, inclusive et représentative de la diversité, afin de garantir des messages accessibles, respectueux et en phase avec les valeurs portées par la Ville.

36. S'APPUYER SUR DES CADRES PARTICULIERS ET DES PLANS (DONT SACHA) POUR LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES EN MILIEU FESTIF

Contexte

Les milieux festifs — festivals, événements publics, fêtes locales — sont des espaces de convivialité mais peuvent également être des lieux où surviennent des violences sexistes et sexuelles. Ces situations peuvent être liées à des contextes de promiscuité, de désinhibition ou de consommation

Des initiatives comme le Plan SACHA (Safe Attitude Contre le Harcèlement et les Agressions) ont été développées en Belgique pour outiller les organisateur·rice·s et sensibiliser les publics. Elles proposent des cadres d'intervention, des formations et des dispositifs d'accompagnement adaptés.

Dans une ville engagée dans une dynamique inclusive et sécurisante, l'intégration de ce type de démarche dans les événements permet de renforcer la prévention, la sensibilisation et la prise en charge des situations à risque.

Objectif

Mettre en place un cadre structuré de prévention et d'accompagnement des violences sexistes et sexuelles dans les événements festifs, en s'appuyant sur des dispositifs existants.

Renforcer la sensibilisation des publics et la formation des équipes afin de garantir des environnements festifs plus sûrs et inclusifs.

37. SÉCURITÉ ET HARCÈLEMENT DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

Contexte

Le harcèlement, les comportements déplacés et le sentiment d'insécurité dans les transports publics ou aux abords de certaines infrastructures peuvent limiter la liberté de déplacement de nombreuses femmes et jeunes filles, particulièrement en soirée ou sur certains trajets. Même si des opérateurs comme le TEC et la SNCB disposent de leurs propres compétences en matière de sécurité, les retours de terrain montrent qu'un travail complémentaire de prévention, de sensibilisation et de relais local reste pertinent.

Objectif

Renforcer le rôle de la Ville comme partenaire relais auprès des opérateurs de transport afin de soutenir les actions de prévention du harcèlement, d'améliorer la diffusion d'informations utiles aux usager·ère·s et d'encourager le développement d'initiatives de sensibilisation favorisant des déplacements plus sécurisés.

✓ **AXE 5** : ACCÈS AUX DROITS, INCLUSION SOCIALE, PARTICIPATION CITOYENNE, GOUVERNANCE ET COHÉSION SOCIALE

38. AMÉLIORER L'ACCUEIL DES FAMILLES DANS LES MAISONS COMMUNALES

Contexte

Les maisons communales accueillent quotidiennement un public diversifié, dont de nombreuses familles. Certaines situations, notamment celles de parents accompagnés de jeunes enfants ou de familles monoparentales, peuvent rendre les démarches administratives plus complexes.

L'aménagement d'espaces adaptés, permettant aux enfants d'être occupés pendant les démarches, constitue une réponse simple et concrète à cette réalité. Cette action s'inscrit dans une logique plus large d'amélioration de l'accueil et du confort des usager·ère·s dans les services publics.

Par ailleurs, plusieurs bâtiments communaux disposent déjà d'aménagements destinés aux familles, mais ceux-ci restent peu identifiés par les usagers et usagères.

Objectif

Faciliter les démarches administratives des familles en améliorant les conditions d'accueil dans les maisons communales.

Développer des aménagements simples dont des baby corners, favorisant un environnement plus accueillant pour les enfants.

Renforcer la visibilité des aménagements existants.

39. SOUTIEN À L'ACCUEIL DES PERSONNES LGBTQIA+ EN RUPTURE FAMILIALE ET/OU SOCIALE

Contexte

Certaines trajectoires de vie peuvent être marquées par des ruptures brutales, notamment lorsque l'orientation sexuelle ou l'identité de genre n'est pas acceptée dans l'environnement familial. Ces situations peuvent entraîner un isolement rapide et une fragilisation importante.

Les personnes concernées se retrouvent alors parfois en difficulté pour accéder à un logement, à un accompagnement ou simplement à un espace sécurisant. Des structures existent, mais leur accès n'est pas toujours évident ou suffisamment coordonné.

Renforcer les liens entre les différents acteurs permettrait de sécuriser davantage ces parcours et d'éviter des situations de précarité plus lourdes.

Objectif

Améliorer la coordination entre acteurs sociaux et structures d'accueil.

40. ÉVALUATION ET RENFORCEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES (CCEFHH)

Contexte

Le Conseil consultatif pour l'Égalité Femmes-Hommes (CCEFHH) a joué un rôle important dans le développement des politiques locales en matière d'égalité, en permettant de faire remonter des problématiques concrètes et de formuler des recommandations.

Cependant, les enjeux d'égalité ont évolué au fil du temps, avec une approche désormais plus transversale, intégrant d'autres dimensions comme les discriminations croisées ou les questions LGBTQIA+. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'adapter les outils existants pour mieux répondre aux réalités actuelles.

Cette évolution s'inscrit dans une réflexion plus large sur la gouvernance participative, visant à renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des instances consultatives.

Objectif

Cet objectif sera rencontré via la création du Conseil consultatif de l'Égalité des chances et de l'Inclusion (CCEI), intégrant un pôle égalité Femmes-Hommes.

41. ACCUEIL INCLUSIF DES PERSONNES LGBTQIA+ ISSUES DE L'IMMIGRATION ET SENSIBILISATION INTERCULTURELLE

Contexte

Certaines réalités s'entrecroisent et complexifient les parcours individuels. C'est notamment le cas pour les personnes LGBTQIA+ issues de l'immigration, qui peuvent faire face à des tensions entre différentes normes culturelles et sociales.

Dans certains contextes, ces questions restent sensibles, voire invisibilisées, ce qui rend l'accès à un accompagnement adapté plus difficile. Les structures associatives, quant à elles, ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour aborder ces thématiques avec sérénité.

Créer des passerelles entre les acteur·rice·s permettrait de mieux répondre à ces situations, en tenant compte de leur complexité.

Objectif

En collaboration avec le CRIC, créer davantage de passerelles entre acteur·rice·s interculturel·le·s et LGBTQIA+.

42. AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES LG-BTQIA+ DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Contexte

L'accès aux soins ne se résume pas à la présence d'infrastructures : il repose aussi sur la qualité de l'accueil et la compréhension des besoins spécifiques des patient.e.s. Certaines personnes LGBTQIA+ peuvent encore rencontrer des incompréhensions ou un manque d'adaptation dans leur parcours de soins.

Ces expériences, parfois négatives, peuvent freiner le recours aux services de santé et engendrer un éloignement progressif du système de soins.

Mieux outiller les professionnel-le-s et favoriser des pratiques plus inclusives permettrait de renforcer la confiance et de garantir un accès effectif aux soins.

Objectif

Sensibiliser les professionnel-le-s de la santé et améliorer l'accueil.

43. STRUCTURER ET RENDRE OPÉRATIONNEL LE RÔLE DE RÉFÉRENT-E GENRE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Contexte

Un.e référent.e genre existe au sein de l'administration, mais son rôle, ses missions et ses canaux d'intervention restent encore peu formalisés. Cette situation limite sa visibilité et son impact dans les politiques publiques.

Dans un contexte où les enjeux d'égalité doivent être mieux intégrés de manière transversale, la clarification de ce rôle apparaît comme un levier important. Elle permettra de mieux structurer les actions, de renforcer la coordination et de donner un point d'appui clair aux services.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration de la gouvernance interne.

Objectif

Clarifier les missions et le périmètre d'action du ou de la référent.e genre.

Renforcer son rôle comme point de coordination et d'appui pour les services.

44. FAVORISER UNE REPRÉSENTATIVITÉ ÉQUILIBRÉE DES GENRES DANS LES LIEUX DE PARTICIPATION ET VEILLER À INSTAURER UNE ATMOSPHÈRE SÛRE ET NON-DISCRIMINANTE AU SEIN DES ASSEMBLÉES CITOYENNES

Contexte

Les dispositifs de participation citoyenne (assemblées citoyennes, conseils de participation, consultations publiques, jurys citoyens, appels à projets participatifs, etc.) ont vocation à représenter la diversité réelle de la population carolo. Pourtant, certains mécanismes de participation peuvent involontairement reproduire des déséquilibres de représentation, notamment en matière de genre. Contraintes familiales, horaires inadaptés, sentiment d'illégitimité ou manque de visibilité des dispositifs peuvent limiter la participation de certaines femmes ou de publics minorisés.

Par ailleurs, la participation citoyenne ne se limite pas à ouvrir des espaces de dialogue ; elle implique également de garantir que chacun-e puisse s'y exprimer dans un cadre respectueux et sécurisant.

Certaines personnes peuvent renoncer à participer ou se sentir moins légitimes à prendre la parole lorsqu'elles sont confrontées à des comportements sexistes, à des remarques racistes, homophobes ou transphobes, à des prises de parole dominantes ou à des dynamiques excluantes. Dans une ville qui ambitionne de renforcer ses démarches participatives, il est important de veiller à la qualité du climat relationnel au sein de ces espaces.

Objectif

Dans le cadre de l'évolution des outils participatifs de la Ville, une attention particulière continuera à être portée à une représentation équilibrée et à la mise en place des pratiques favorisant des espaces de participation respectueux, inclusifs et sécurisants.

45. POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Contexte

La précarité menstruelle constitue une réalité pour de nombreuses femmes en situation de précarité. À Charleroi, des initiatives ont été mises en place en collaboration avec des partenaires associatifs, notamment grâce à des subsides et à des dons. Ces dispositifs permettent de répondre à des besoins essentiels et contribuent à lutter contre les inégalités.

Objectif

Soutenir les initiatives existantes de lutte contre la précarité menstruelle en lien avec les partenaires associatifs.

Maintenir une attention à cet enjeu afin de garantir un accès aux produits de première nécessité pour les publics concernés.

46. SOUTIEN ET RELAIS DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS SPÉCIFIQUES (FAMILLES, FEMMES, LGBTQIA+,...)

Contexte

Le territoire carolo dispose de plusieurs initiatives visant à accompagner des publics spécifiques, notamment les familles, les femmes en difficulté ou encore certaines personnes LGBTQIA+. Ces dispositifs, souvent portés par le secteur associatif, offrent des réponses adaptées à des besoins particuliers (accueil de jour, accompagnement social, orientation, soutien à la parentalité).

Le CPAS s'inscrit dans une logique de partenariat avec ces structures, aux côtés d'autres acteur·rice·s de terrain comme le Relais social.

Objectif

Soutenir et relayer les dispositifs d'accompagnement existants à destination des publics spécifiques.

Faciliter l'orientation des bénéficiaires vers les structures adaptées en fonction de leurs besoins.

47. RENFORCER LES COMPÉTENCES DES AGENTS EN MATIÈRE D'ACCUEIL INCLUSIF

Contexte

L'accueil des usager·ère·s repose en grande partie sur les agent·e·s en contact avec le public. Leur capacité à adopter une posture respectueuse des réalités de chacun·e constitue un levier important pour garantir un service public inclusif.

Les enjeux liés au genre, à l'égalité et à la diversité peuvent être intégrés dans des démarches de formation plus larges, sans nécessairement multiplier les dispositifs. Dans un contexte de turnover des équipes, la formation continue apparaît comme un outil structurant.

Objectif

Renforcer les pratiques d'accueil inclusif (Genre, PMR, LGBTQIA+,...) des agent·e·s en intégrant les enjeux liés à l'égalité dans les démarches de formation existantes.

Améliorer la qualité de l'interaction avec les usager·ère·s.

✓ AXE 6 : ECONOMIE, EMPLOI ET ENTREPRENEURIAT

48. PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ ET DE LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE LOCALE

Contexte

L'entrepreneuriat féminin constitue un levier important d'émancipation économique et de participation à la vie locale. À Charleroi, de nombreuses femmes s'engagent dans des projets entrepreneuriaux, mais restent encore sous-représentées dans certains secteurs ou réseaux économiques.

Plusieurs freins peuvent être identifiés : accès au financement, manque de visibilité, difficulté à intégrer des réseaux professionnels ou encore conciliation entre vie privée et activité économique. Par ailleurs, certaines femmes, notamment issues de la diversité, peuvent faire face à des obstacles supplémentaires.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel de soutenir ces dynamiques en valorisant les initiatives existantes, en facilitant les mises en réseau et en développant des partenariats avec les acteur·rice·s économiques du territoire.

Objectif

Favoriser davantage de visibilité, de réseautage et d'accompagnement.

✓ AXE 7 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

49. FORMATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL COMMUNAL À L'ÉGALITÉ DE GENRE ET À LA PRISE EN CHARGE NON-DISCRIMINANTE

Contexte

Les agent·e·s communaux·ales sont en contact direct avec les citoyen·ne·s et jouent un rôle central dans la qualité du service public. Leur posture, leur capacité d'écoute et leur compréhension des réalités sociales influencent directement l'expérience des usager·ère·s.

Dans un contexte marqué par une diversité croissante des publics, les enjeux liés à l'égalité de genre et à la non-discrimination deviennent de plus en plus importants. Certain·e·s agent·e·s peuvent être confronté·e·s à des situations complexes sans toujours disposer des outils ou des repères nécessaires pour y répondre de manière adéquate.

Le développement de formations adaptées permet de renforcer les compétences professionnelles, d'harmoniser les pratiques et de garantir un accueil respectueux, inclusif et équitable pour l'ensemble des citoyen·ne·s.

Objectif

Avec nos partenaires, développer des formations sur l'égalité de genre, l'accueil inclusif et la prévention des discriminations.

50. RENFORCEMENT DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE VISIBILITÉ POUR LA COMMUNAUTÉ LGBTQIA+

Contexte

Les actions de sensibilisation autour de la communauté LGBTQIA+, notamment à l'occasion du 17 mai, constituent des moments importants de visibilité et de mobilisation à Charleroi. Elles permettent de sensibiliser le grand public, de lutter contre les discriminations et de valoriser la diversité.

Cependant, ces initiatives restent souvent concentrées sur des moments spécifiques de l'année et pourraient gagner en continuité et en structuration. Une programmation plus régulière permettrait de maintenir une dynamique tout au long de l'année et de toucher des publics plus variés.

Dans ce contexte, le développement d'actions diversifiées, en lien avec des acteur·rice·s locaux·ales, apparaît comme un levier important pour renforcer l'impact de ces démarches.

Objectif

Développer une programmation plus régulière tout au long de l'année.

51. RENFORCER UNE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE INCLUSIVE ET NON-SEXISTE

Contexte

La communication publique joue un rôle central dans la représentation des citoyen-ne-s et dans la diffusion des valeurs portées par la Ville. Une communication qui véhicule des stéréotypes ou qui manque de diversité peut renforcer des inégalités ou des sentiments d'exclusion.

Des initiatives existent pour intégrer davantage d'inclusivité dans les supports, mais celles-ci restent encore limitées. Le développement de formations et de lignes directrices communes permettra de structurer cette démarche.

Cette action s'inscrit dans une volonté de moderniser les pratiques de communication.

Objectif

Développer des pratiques de communication inclusives et non discriminantes.

Sensibiliser les équipes à une représentation plus équilibrée de la diversité.

52. UTILISATION DES LETTRES XXL CHARLEROI LORS DES JOURNÉES DE SENSIBILISATION

Contexte

Les lettres XXL sont devenues un outil visuel fort dans l'espace public.

Objectif

Utiliser ce support lors des journées de sensibilisation liées à l'égalité.

53. PARTICIPATION DU CPAS AUX ACTIONS DE SENSIBILISATION ET AUX FORMATIONS AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ORGANISÉES PAR LA VILLE DE CHARLEROI

Contexte

La lutte contre les violences faites aux femmes constitue un enjeu majeur de santé publique et de cohésion sociale. Les services de première ligne sont en contact direct avec des situations de vulnérabilité, ce qui les place en position d'identifier et d'orienter les personnes concernées. Dans ce cadre, la coordination avec les actions portées par la Ville apparaît essentielle.

Objectif

Relayer les actions de sensibilisation développées à l'échelle de la Ville auprès des agent-e-s et des usager-ère-s des services du CPAS.

Encourager la participation aux formations existantes et renforcer la capacité d'orientation des publics concernés.



PLAN ACCESSIBILITE ET PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

✓ **AXE 1** : VIE SPORTIVE, SOCIALE, CULTURELLE ET ÉVÈNEMENTIELLE

1. REDÉPLOYER UN VADEMECUM ÉVÈNEMENTIEL ENCORE PLUS EN PHASE AVEC L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Contexte

La Ville de Charleroi accueille chaque année de nombreux événements culturels, festifs et citoyens qui participent à l'attractivité et au dynamisme du territoire. Toutefois, l'accessibilité de ces manifestations pour les personnes en situation de handicap reste un enjeu important. Un premier Vademecum relatif à l'accessibilité existe déjà et constitue une base de travail utile, mais il nécessite aujourd'hui une mise à jour approfondie afin de mieux intégrer les exigences actuelles en matière d'inclusion.

Les enjeux concernent à la fois l'accessibilité physique (mobilité, circulation), mais aussi la communication, la signalétique, l'accueil ou encore la compréhension des informations. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de disposer d'un outil plus clair, plus opérationnel et mieux partagé entre les différent·e·s acteur·rice·s impliqué·e·s dans l'organisation des événements.

Objectif

Mettre à disposition un Vademecum actualisé, clair et opérationnel afin d'harmoniser les pratiques et d'améliorer concrètement l'accessibilité des événements pour les personnes en situation de handicap.

Renforcer la coordination entre les services, les organisateur·rice·s et les partenaires, tout en améliorant la qualité de l'accueil et l'information des usager·ère·s.

2. DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES PLUS ACCESSIBLES

Contexte

Les lieux culturels accueillent des publics de plus en plus diversifiés. Cette évolution implique une attention constante à l'accessibilité physique des bâtiments afin de permettre à chacun·e de participer pleinement à la vie culturelle locale.

Objectif

Améliorer progressivement l'accessibilité des infrastructures culturelles.

3. UNE PROGRAMMATION CULTURELLE ADAPTÉE À TOUS LES PUBLICS

Contexte

Les attentes des publics évoluent et nécessitent des formats plus inclusifs. Certaines institutions proposent déjà des dispositifs spécifiques pour différents publics, ce qui ouvre la voie à une approche plus structurée à l'échelle du territoire.

Objectif

Soutenir la diversification de l'offre culturelle afin qu'elle soit progressivement davantage adaptée aux besoins de publics diversifiés.

4. INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MÉTHODE SECU-EV DANS LES TRAVAUX RÉFLEXIFS LIÉS À L'ÉVÉNEMENTIEL

Contexte

La méthodologie SECU-E est aujourd'hui utilisée pour évaluer l'accessibilité des bâtiments et des infrastructures selon plusieurs dimensions (stationner, entrer, circuler, utiliser, évacuer). Si cette approche est pertinente dans le cadre bâti, elle montre certaines limites lorsqu'elle est appliquée à des événements, qui se déroulent souvent dans des espaces temporaires, modulables et soumis à des flux variables.

Dans une ville comme Charleroi, qui souhaite renforcer son attractivité événementielle tout en garantissant une meilleure inclusion, il apparaît nécessaire d'adapter cette méthodologie aux réalités du terrain. Cela implique de tenir compte des contraintes spécifiques des événements, mais aussi des besoins des personnes en situation de handicap dans toutes les phases d'organisation.

Objectif

Adapter la méthodologie SECU-E au contexte événementiel afin de disposer d'un outil d'analyse opérationnel et adapté aux réalités du terrain.

Permettre une meilleure intégration des besoins des personnes en situation de handicap dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des événements.

5. DÉVELOPPER DES PROCESSUS CONSTRUCTIFS NOTAMMENT SUR LES ATTITUDES, LA COMMUNICATION ET LA DIFFUSION EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS ÉVÈNEMENTIELLES ORGANISÉES SUR CHARLEROI

Contexte

Les événements organisés sur le territoire de Charleroi sont des vecteurs importants de lien social, de culture et de visibilité. Toutefois, l'accessibilité ne repose pas uniquement sur les aménagements techniques : les attitudes des équipes, la qualité de la communication et les modalités de diffusion de l'information jouent un rôle déterminant dans l'expérience des personnes en situation de handicap.

Une inclusion réelle suppose donc de travailler sur les comportements, les messages et les représentations, afin de garantir un accueil respectueux, une information accessible et une meilleure visibilité des événements auprès de tous les publics.

Objectif

Améliorer les pratiques professionnelles en matière d'accueil, de communication et de diffusion afin de garantir une accessibilité plus large des événements.

Développer des outils et des démarches favorisant une communication inclusive et une meilleure information des publics.

6. DÉFINIR UN CADRE PARTICIPATIF INCLUSIF Y COMPRIS DANS LES COMMÉMORATIONS QUI SONT ORGANISÉES EN DEHORS DES ORGANISATIONS DE CHARLEROI

Contexte

Les commémorations publiques constituent des moments importants de mémoire collective et de transmission. Elles reflètent les valeurs de la Ville et participent à la reconnaissance des parcours et des engagements. Toutefois, les personnes en situation de handicap sont encore souvent peu présentes dans ces dispositifs, que ce soit dans leur conception, leur organisation ou leur représentation.

Dans une perspective inclusive, il apparaît nécessaire de repenser ces formats afin de les rendre plus ouverts, participatifs et accessibles, en intégrant pleinement les personnes en situation de handicap comme acteur-riche-s de ces moments de mémoire.

Objectif

Développer un cadre participatif inclusif permettant d'assurer une meilleure accessibilité et une représentation plus large des publics dans les commémorations.

Favoriser l'implication des personnes en situation de handicap dans la conception et la mise en œuvre des événements mémoriels.

7. FORMATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL TOURISTIQUE ET HÔTELIER À L'ACCUEIL DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Contexte

L'accessibilité ne repose pas uniquement sur les infrastructures, mais également sur la qualité de l'accueil proposé aux visiteur·euse·s.

Objectif

Sensibiliser les professionnel·le·s du tourisme et de l'hôtellerie à un accueil plus inclusif.

8. DÉVELOPPEMENT DE SUPPORTS ET D'OUTILS FACILITANT L'ACCÈS AUX SITES TOURISTIQUES

Contexte

Les outils numériques et supports touristiques évoluent fortement à Charleroi avec de nouveaux dispositifs en préparation.

Objectif

Intégrer, dans la mesure du possible, une dimension accessibilité dans les nouveaux supports touristiques

9. DÉVELOPPEMENT D'UN CIRCUIT TOURISTIQUE INCLUSIF EN MILIEU NATUREL

Contexte

Les projets touristiques liés aux terroirs et au patrimoine naturel connaissent un développement important et un enjeu d'accessibilité à tout public se pose sur le terrain.

Objectif

Penser l'accessibilité de ces lieux touristiques et travailler à rendre progressivement ces circuits accessibles à des publics plus diversifiés.

10. SOUTIEN LOGISTIQUE ET FINANCIER AUX ORGANISATIONS SPORTIVES INCLUSIVES

Contexte

De nombreuses initiatives sportives inclusives sont organisées à Charleroi, qu'il s'agisse d'événements ponctuels ou d'activités régulières. Ces actions contribuent à promouvoir l'inclusion, à sensibiliser le grand public et à faciliter la participation des personnes en situation de handicap.

Le soutien de la Ville constitue un levier important pour encourager ces initiatives et en assurer la pérennité.

Objectif

Soutenir les initiatives sportives inclusives en apportant un appui logistique et financier adapté.

Encourager le développement d'actions favorisant l'inclusion dans le sport.

11. VALORISATION DES CLUBS SPORTIFS INCLUSIFS VIA LES CANAUX DE COMMUNICATION DE LA VILLE

Contexte

Les clubs engagés dans des démarches inclusives jouent un rôle important dans la promotion du sport accessible à toutes et tous. Toutefois, leur visibilité reste parfois limitée, ce qui peut freiner leur développement et l'accès des publics concernés à leurs activités.

La Ville dispose de différents canaux de communication (site internet, réseaux sociaux, newsletters) qui peuvent être mobilisés pour mettre en avant ces initiatives. Cette valorisation permet également de faire évoluer les représentations et de montrer que l'inclusion est une réalité concrète sur le territoire.

Objectif

Mettre en valeur les clubs et initiatives inclusives à travers les outils de communication de la Ville.

Améliorer la visibilité de l'offre sportive inclusive auprès des publics.

12. CENTRALISATION DES INFORMATIONS ET PLATEFORME DÉDIÉE À L'OFFRE SPORTIVE INCLUSIVE (CADASPORT)

Contexte

L'accès à l'information constitue un enjeu central pour les personnes souhaitant pratiquer une activité sportive adaptée. À Charleroi, les informations relatives aux clubs inclusifs et au handisport sont aujourd'hui dispersées, ce qui peut compliquer l'orientation des publics. La création d'un espace dédié permettrait de centraliser ces informations et de faciliter l'accès à l'offre existante. Cette démarche pourrait s'appuyer sur les services communaux et être enrichie par des partenariats avec des acteur-ric-e-s spécialisé-e-s.

Objectif

Faciliter l'accès à l'information en centralisant l'offre sportive inclusive.

Améliorer l'orientation des publics vers les structures adaptées.

13. DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES INCLUSIVES

Contexte

La Ville de Charleroi développe différentes activités favorisant les échanges entre les publics, notamment entre les seniors et les personnes en situation de handicap. Des initiatives comme les ateliers de cuisine, de jardinage ou encore le Salon des Seniors rencontrent une participation positive et contribuent à renforcer le lien social. Ces espaces permettent de créer des rencontres, de lutter contre l'isolement et de valoriser les compétences et les expériences de chacun. Dans un contexte où les enjeux de cohésion sociale sont importants, ces dynamiques constituent un levier concret d'inclusion.

Objectif

Poursuivre le développement et la valorisation des activités intergénérationnelles favorisant le lien social et l'inclusion.

✓ AXE 2 : ENSEIGNEMENT, FORMATION, JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

14. L'ACCÈS À LA PRATIQUE ARTISTIQUE POUR TOUTES ET TOUS

Contexte

Les activités artistiques participent pleinement au développement personnel des enfants. Certaines collaborations entre établissements spécialisés et académies de musique ont permis d'ouvrir ces pratiques à un public plus large, créant une base intéressante à développer.

Objectif

Soutenir et relayer les initiatives permettant l'élargissement de l'accès aux activités artistiques et aux académies pour les enfants en situation de handicap.

15. DES ÉCOLES ACCESSIBLES DÈS LEUR CONCEPTION OU À LEUR RÉNOVATION

Contexte

Le patrimoine scolaire communal est composé de bâtiments aux réalités très différentes. Si les nouveaux bâtiments intègrent nécessairement les normes d'accessibilité, certains bâtiments plus anciens nécessitent une attention particulière afin de mieux répondre à la diversité des besoins des élèves et de leurs familles.

Objectif

Garantir que chaque projet de rénovation ou de transformation d'un bâtiment scolaire intègre une approche d'accessibilité en vertu de normes régionales.

16. DES PLAINES ÉDUCATIVES INCLUSIVES VIS-À-VIS DE TOUS LES ENFANTS (PEPS)

Contexte

Les plaines éducatives de proximité accueillent un public varié et constituent un espace important de socialisation durant les périodes de congés scolaires. L'évolution des besoins des familles appelle à maintenir une attention particulière à l'accueil des enfants nécessitant un accompagnement spécifique.

Objectif

Faciliter l'accès des enfants à besoins spécifiques aux plaines éducatives grâce à l'accompagnement et garantir des conditions d'accueil adaptées.

17. UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ POUR L'ACCUEIL TEMPS LIBRE

Contexte

Les équipes de terrain sont régulièrement confrontées à des situations nécessitant des compétences spécifiques en matière d'accompagnement. L'appui d'éducateur·rice·s spécialisé·e·s permet d'apporter des réponses adaptées tout en soutenant les professionnel·le·s dans leurs pratiques quotidiennes.

Objectif

Déployer un accompagnement spécialisé permettant aux structures extrascolaires de mieux répondre aux besoins des enfants concernés.

18. UN PÔLE TERRITORIAL AU SERVICE DE L'INCLUSION SCOLAIRE

Contexte

L'enseignement fait face à une diversification croissante des profils d'élèves et des besoins d'accompagnement. Le pôle territorial constitue aujourd'hui une ressource essentielle pour soutenir les équipes pédagogiques et favoriser des parcours scolaires plus inclusifs.

Objectif

Soutenir le travail du pôle territorial afin de répondre plus efficacement aux besoins des élèves et des enseignant·e·s.

19. INCLUSION DANS LES CRÈCHES : ADAPTATION DES ESPACES ET ÉQUIPEMENTS

Contexte

Les structures de la petite enfance accueillent des enfants ayant des besoins variés. Pour mieux répondre à cette diversité, elles adaptent progressivement leurs espaces et équipements, par exemple en faisant l'acquisition de modules sensoriels, de jeux adaptés en hauteur et de pictogrammes inclusifs.

Objectif

Poursuivre l'adaptation des équipements afin de favoriser un accueil inclusif pour tous les enfants.

20. FORMATION DU PERSONNEL DE LA PETITE ENFANCE AUX DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP

Contexte

Le personnel a besoin de disposer de davantage d'outils pour accueillir et accompagner les enfants à besoins spécifiques.

Objectif

Doter les équipes de réflexes et d'outils adaptés pour mieux accueillir les enfants à besoins spécifiques.

21. ACCESSIBILITÉ DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

Contexte

Les structures de la petite enfance accueillent des enfants aux besoins très divers et sont régulièrement amenées à s'adapter à des situations spécifiques, notamment lorsqu'un enfant en situation de handicap ou présentant des besoins particuliers rejoint une structure d'accueil. Si plusieurs adaptations matérielles sont progressivement mises en place (équipements adaptés, signalétique, aménagement des espaces, accessibilité), les échanges ont également mis en évidence l'importance des procédures d'accueil. L'arrivée d'un enfant à besoins spécifiques peut nécessiter davantage de temps de préparation, de dialogue avec les familles et de familiarisation afin de garantir un accueil réellement adapté et serein pour l'enfant, les parents et les équipes.

Objectif

Améliorer l'accessibilité globale des structures de la petite enfance en combinant l'adaptation progressive des infrastructures avec une réflexion sur les procédures d'accueil, notamment après l'inscription, afin de permettre une meilleure anticipation des besoins spécifiques, un temps de familiarisation adapté et un accompagnement plus individualisé pour chaque enfant.

✓ AXE 3 : ESPACES PUBLICS, LOGEMENTS, QUARTIERS ET CADRE DE VIE

22. APPEL À PROJETS RAMPES MOBILES PMR

Contexte

De nombreux établissements ouverts au public rencontrent encore des difficultés à garantir un accès simple aux personnes à mobilité réduite (PMR). Quelques marches à l'entrée ou des aménagements inadaptés peuvent suffire à rendre un lieu inaccessible.

Dans le même temps, les solutions techniques existent et peuvent être mises en place rapidement, à condition d'être accompagnées et soutenues. Les rampes mobiles représentent une réponse concrète, flexible et directement mobilisable.

Encourager leur déploiement permettrait d'améliorer rapidement l'accessibilité de nombreux lieux, tout en sensibilisant les acteur·rice·s concerné·e·s à l'importance de ces aménagements dans la vie quotidienne.

Objectif

La Ville souhaite mettre en place un dispositif de mise à disposition annuelle de rampes mobiles, afin de répondre rapidement aux besoins d'accessibilité, tout en s'assurant du bon usage du matériel via une charte d'utilisation.

23. RENFORCER L'ACCUEIL ET L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES DANS LES MAISONS COMMUNALES

Contexte

Les maisons communales représentent le premier point de contact entre l'administration et les citoyen·ne·s. L'accessibilité ne se limite pas à l'entrée des bâtiments, mais concerne l'ensemble du parcours usager, depuis l'accueil jusqu'au guichet.

Dans ce contexte, l'enjeu est de développer une approche globale de l'accueil, combinant aménagement des espaces, dispositifs techniques et accompagnement humain, en tenant compte des besoins des personnes en situation de handicap, des personnes âgées ou encore des publics allophones.

Objectif

Améliorer l'accessibilité globale des maisons communales en agissant à la fois sur les espaces, les outils et l'accueil des usager·ère·s.

Garantir un parcours usager fluide, compréhensible et accessible à toutes et tous.

24. RÉALISATION D'UN CADASTRE DE L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Contexte

L'accessibilité des infrastructures communales reste un enjeu structurant, avec des situations encore contrastées selon les bâtiments. Certaines améliorations ont déjà été réalisées, mais des lacunes persistent.

La mise en place d'un cadastre des bâtiments constitue une étape essentielle pour disposer d'une vision globale de la situation. Cet outil permettra d'identifier les priorités et de planifier les interventions de manière cohérente, en intégrant les contraintes techniques, patrimoniales et budgétaires.

Objectif

Disposer d'une vision structurée de l'accessibilité des bâtiments afin de prioriser les interventions.

Intégrer l'accessibilité dans l'ensemble des projets de rénovation et d'aménagement.

25. DÉPLOYER UN PLAN D'ADAPTATION PROGRESSIF DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Contexte

Sur la base du futur cadastre des bâtiments, la Ville s'inscrira dans une logique d'amélioration continue de son patrimoine, en intégrant l'accessibilité comme un axe structurant. Ce travail ciblera l'ensemble des infrastructures (maisons communales, écoles, équipements sportifs, bâtiments administratifs, etc.).

Il s'agit d'un chantier de long terme dont l'objectif est de garantir une accessibilité réelle et non seulement théorique, en tenant compte de l'ensemble des d'accès pour les usager-ère-s.

Objectif

Mettre en œuvre un plan d'adaptation progressif visant à améliorer l'accessibilité des infrastructures communales.

Garantir une amélioration concrète et durable des conditions d'accès pour tous-tes les usager-ère-s.

26. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET L'ACCUEIL DANS LES CIMETIÈRES COMMUNAUX

Contexte

Les cimetières communaux constituent des lieux de recueillement importants, mais présentent encore des difficultés d'accessibilité, notamment en raison de l'état des voiries internes, des accès ou des équipements disponibles.

Un travail est en cours afin d'améliorer ces espaces, en intégrant des aménagements adaptés (cheminements sécurisés, signalétique, espaces de repos, sanitaires). Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'offrir un cadre digne et accessible à l'ensemble des citoyen·ne·s.

Objectif

Améliorer l'accessibilité, la sécurité et la qualité d'accueil dans les cimetières communaux en tenant compte des contraintes techniques et budgétaires.

Déployer progressivement des aménagements adaptés aux besoins des usager·ère·s.

27. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE L'ACCUEIL ET DES INFRASTRUCTURES DE LA POLICE EN CONCERTATION AVEC LES ACTEUR·RICE·S SPÉCIALISÉ·E·S

Contexte

L'accessibilité des services de police constitue un enjeu important, tant pour les usager·ère·s que pour les agents de police eux-mêmes. Certaines situations concrètes, comme l'accès à des bâtiments présentant des dénivelés ou l'absence de repères adaptés, illustrent les difficultés rencontrées par certaines personnes, notamment en situation de handicap visuel.

Ces enjeux dépassent la seule question des infrastructures et concernent également les modalités d'accueil, la communication et l'orientation des usager·ère·s. Les échanges ont mis en évidence l'intérêt d'associer des acteur·rice·s spécialisé·e·s, notamment le Conseil consultatif des personnes en situation de handicap (CCPH) et les associations, afin d'identifier des pistes d'amélioration adaptées.

Objectif

Améliorer l'accessibilité des services de police en identifiant des solutions adaptées en concertation avec les acteur·rice·s spécialisé·e·s.

Renforcer la qualité de l'accueil et de l'orientation des usager·ère·s.

28. MISE AUX NORMES PMR DES TROTTOIRS ET PASSAGES PIÉTONS

Contexte

L'accessibilité des trottoirs et des traversées piétonnes constitue un levier essentiel pour garantir l'autonomie et la sécurité de toutes et tous dans l'espace public. À Charleroi, cette attention est déjà bien intégrée dans les pratiques des services, avec des aménagements réguliers visant à améliorer les cheminements (abaissements de trottoirs, élargissements, sécurisation des traversées...)

Ces interventions s'inscrivent dans une dynamique continue d'amélioration du cadre de vie, en tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite, mais aussi de l'ensemble des usager·ère·s.

Objectif

Poursuivre l'amélioration progressive de l'accessibilité des trottoirs et des passages piétons en intégrant systématiquement les normes PMR dans les interventions de voirie, afin de garantir des déplacements plus sûrs, plus fluides et accessibles à toutes et tous.

29. INTÉGRATION DES NORMES D'ACCESSIBILITÉ DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE VOIRIE

Contexte

L'accessibilité est aujourd'hui pleinement intégrée dans les pratiques liées aux marchés publics de voirie et d'aménagement de l'espace public. Les services et bureaux d'études disposent de références techniques solides qui permettent d'intégrer naturellement les besoins des PMR dans la conception des projets. Cette attention s'inscrit dans une culture de travail déjà bien ancrée, avec des échanges réguliers avec les acteur·rice·s concerné·e·s et une volonté partagée d'améliorer la qualité des aménagements pour l'ensemble des usager·ère·s.

Objectif

Maintenir l'intégration systématique de l'accessibilité PMR dans les cahiers des charges et la réalisation des chantiers, en valorisant les bonnes pratiques existantes et en veillant à améliorer en continu la qualité des aménagements réalisés.

30. SIGNALLEMENT ET TRAITEMENT DES OBSTACLES À LA MOBILITÉ

Contexte

L'espace public est en constante évolution et peut être ponctuellement affecté par des obstacles qui compliquent les déplacements (chantiers, mobilier urbain, trottoirs, dégradations, etc.).

À Charleroi, des outils existent pour permettre aux citoyen·ne·s de signaler rapidement ces situations, notamment via l'application « Fix My Street » en cours de développement, qui permet une géolocalisation précise des problèmes. Cet outil, largement utilisé dans de nombreuses villes, constitue une base solide pour améliorer la gestion des signalements et renforcer la réactivité des services. Les associations, le Conseil consultatif des personnes en situation de handicap (CCPH) et les citoyen·ne·s contribuent également activement à cette dynamique en relayant les points d'attention.

Objectif

Renforcer l'utilisation et l'efficacité des outils existants et en construction afin d'améliorer le signalement et le traitement des obstacles à la mobilité, en favorisant une plus grande réactivité des services et une meilleure prise en compte des remontées du terrain.

31. IDENTIFIER LES MÉTHODES PERMETTANT DE RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DES BIENS ISSUS DU PATRIMOINE REMARQUABLE TOUT EN RESPECTANT LEURS SPÉCIFICITÉS

Contexte

Charleroi dispose d'un patrimoine architectural riche, comprenant de nombreux bâtiments classés ou reconnus comme remarquables. Ces édifices présentent souvent des contraintes techniques et réglementaires importantes, qui peuvent compliquer leur mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Le cadre légal permet certaines adaptations, à condition de préserver la valeur patrimoniale des bâtiments. Dans ce contexte, l'enjeu consiste à trouver des solutions équilibrées permettant d'améliorer l'accessibilité tout en respectant les spécificités de ces lieux.

Objectif

Identifier des solutions adaptées permettant d'améliorer l'accessibilité des bâtiments patrimoniaux tout en respectant leurs contraintes et leur valeur historique.

Favoriser une approche concertée entre les acteur·rice·s du patrimoine, de l'accessibilité et de l'aménagement afin de développer des solutions durables

32. SENSIBILISATION À L'ACCUEIL DES CHIENS D'ASSISTANCE DANS LES LIEUX PUBLICS, L'HORECA, LE TOURISME ET LA CULTURE

Contexte

De nombreux exploitant-e-s ignorent encore la réglementation en matière d'accueil des chiens d'assistance.

Objectif

Améliorer l'accueil des chiens d'assistance et de leurs propriétaires.

33. AIRES DE JEUX PENSÉES POUR TOUTES ET TOUS

Contexte

L'espace public, y compris les aires de jeux, doit être pensé pour que chacun-e puisse en bénéficier indépendamment de son handicap.

Objectif

Aménagements inclusifs des aires de jeux et des petits espaces de proximité.

34. MAINTENIR UNE ATTENTION SYSTÉMATIQUE À L'ACCESSIBILITÉ PMR DANS LES PROJETS D'URBANISME ET DE LOGEMENT

Contexte

En matière d'urbanisme, de logement, de commerce et d'aménagement du territoire, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est déjà encadrée par des normes régionales, notamment via le Guide régional d'urbanisme, ainsi que par une directive logement communale qui intègre ces enjeux dans une logique incitative. Celle-ci prévoit actuellement par exemple que tout projet privé de construction d'immeuble de logement propose 1 logement adapté aux normes PMR par tranche de 15 unités de logement.

La directive logement est globalement connue des professionnel-le-s du secteur de l'immobilier carolo, même si elle ne présente pas un caractère contraignant dans tous les cas. Dans la pratique, l'intégration de l'accessibilité dépend souvent des projets, des contraintes techniques et des arbitrages réalisés lors de l'instruction des permis.

Objectif

Maintenir une vigilance constante quant à la prise en compte de l'accessibilité PMR dans les projets d'urbanisme et de logement, en s'appuyant sur les cadres existants et en encourageant leur application par les porteurs de projets publics et privés.

35. SENSIBILISER LES ACTEUR-RICE-S DU LOGEMENT ET DE LA PROMOTION IMMOBILIÈRE À L'ACCESSIBILITÉ

Contexte

Les règles en matière d'accessibilité sont intégrées dans les outils existants, mais leur appropriation dépend largement des pratiques des promoteur-riche-s, des architectes et des porteur-euse-s de projets.

La Directive logement de la Ville de Charleroi joue déjà un rôle de référence et permet d'orienter les projets, notamment en matière de logements adaptables. Certaines limites subsistent toutefois, en particulier dans le bâti existant ou dans les projets de reconversion, où les marges d'adaptation sont plus restreintes. Dans ce contexte, une approche pédagogique et incitative reste pertinente, notamment auprès des gestionnaires de logements locatifs.

Objectif

Poursuivre la sensibilisation des acteur-riche-s du logement afin de favoriser l'intégration de solutions accessibles et adaptables dans les projets immobiliers, en s'appuyant sur les outils existants et les relais professionnels.

36. UN STATIONNEMENT PMR EN CENTRE-VILLE EN NOMBRE SUFFISANT ET DE QUALITÉ

Contexte

Le centre-ville de Charleroi dispose actuellement d'un nombre important de places de stationnement PMR, avec un suivi régulier assuré par les services compétents afin d'adapter l'offre aux besoins.

Objectif

Poursuivre l'amélioration qualitative du stationnement PMR en veillant à l'adaptation des emplacements, à la lisibilité des règles de stationnement et à l'adéquation entre l'offre et les besoins identifiés sur le terrain.

37. LUTTE CONTRE LA FRAUDE AU STATIONNEMENT PMR

Contexte

L'occupation frauduleuse des places réservées aux PMR constitue une difficulté récurrente pour les personnes concernées et limite l'effectivité des dispositifs existants.

Objectif

Renforcer les contrôles en collaboration avec la zone de police et poursuivre les actions de sensibilisation afin de garantir l'accès aux places réservées aux personnes concernées.

38. ACTIONS EN COLLABORATION AVEC LA POLICE POUR LUTTER CONTRE LE STATIONNEMENT ILLICITE

Contexte

Le stationnement illicite sur les passages piétons, les trottoirs ou à proximité immédiate des traversées constitue un obstacle majeur pour de nombreux·ses usager·ère·s de l'espace public. Ces comportements compliquent particulièrement les déplacements des personnes malvoyantes, des personnes en fauteuil roulant, des personnes âgées ou encore des parents avec poussette, en les obligeant parfois à contourner les véhicules de manière dangereuse. Malgré les dispositifs existants, cette problématique continue de générer des signalements récurrents sur certains axes de la ville.

Objectif

Poursuivre, en collaboration avec la zone de police, des actions ponctuelles et ciblées de contrôle et de sensibilisation afin de lutter contre le stationnement illicite sur les passages piétons et de garantir des traversées plus sécurisées pour l'ensemble des usager·ère·s, en particulier les personnes à mobilité réduite et les personnes malvoyantes.

39. GESTION DES SIGNALEMENTS D'OBSTACLES À LA MOBILITÉ DES PMR DANS L'ESPACE PUBLIC

Contexte

Certains obstacles qui apparaissent de manière ponctuelle dans l'espace public (trottinettes mal stationnées, obstacles temporaires, mobilier mal placé, etc.) en entravent la circulation des PMR, nécessitent une réponse rapide.

Objectif

Continuer à assurer un suivi face aux signalements transmis par les citoyen·ne·s, le CCPH et les services.

40. VERS UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DES QUAIS DE BUS

Contexte

La mise aux normes des quais de bus est progressivement menée par le TEC, en lien avec les priorités identifiées sur le territoire.

Objectif

Veiller à ce que les besoins des usager·ère·s carolos en termes d'accessibilité soient relayés dans les projets de mise aux normes des quais.

41. ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS ET DES SERVICES DU CPAS

Contexte

L'accessibilité des bâtiments et des services du CPAS constitue un enjeu central pour garantir l'accès effectif aux droits pour les PMR. À Charleroi, cette dimension est intégrée dans les projets de construction et de rénovation, avec une attention particulière portée à l'adaptation des infrastructures.

Objectif

Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et des services du CPAS, en veillant à adapter les dispositifs aux besoins des usager·ère·s.

✓ AXE 4 : ACCÈS AUX DROITS, INCLUSION SOCIALE, PARTICIPATION CITOYENNE GOUVERNANCE ET COHÉSIE SOCIALE

42. PÉRENNISATION DU SOUTIEN AUX INITIATIVES EN FA- VEUR DE L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP À TRAVERS UN APPEL À PROJETS

Contexte

La Ville de Charleroi, à travers son service Égalité des Chances, souhaite pérenniser son soutien aux initiatives locales favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers un appel à projets communal. Cette action vise à encourager le développement de projets concrets améliorant l'accessibilité physique, sensorielle, informationnelle, sociale et culturelle sur le territoire communal. Une attention particulière est portée aux initiatives favorisant la participation des personnes en situation de handicap à la vie citoyenne, culturelle, sportive et associative, ainsi qu'aux actions de sensibilisation et de changement de regard. À travers cet appel à projets, la Ville souhaite également renforcer les collaborations entre les acteur·rice·s locaux et encourager l'émergence de pratiques inclusives, innovantes et accessibles à toutes et tous.

Objectif

Encourager et soutenir des initiatives locales améliorant l'accessibilité, l'autonomie et la participation des personnes en situation de handicap dans la vie locale.

43. CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS NUMÉRIQUES

Contexte

Face à la digitalisation croissante de notre société, tant dans les services publics que privés, qui se traduit notamment par la disparition des guichets physiques, de nombreuses personnes ne peuvent pas suivre. Cela peut se traduire par la discrimination potentielle de certains groupes parmi les plus fragilisés ou par l'aggravation du nonaccès aux droits.

Objectif

Continuer à accompagner les publics qui s'adressent aux antennes sociales et aux espaces citoyens du CPAS face aux enjeux liés aux inégalités numériques et à la compréhension des démarches administratives.

Développer des permanences d'accompagnement numériques destinées à un public senior.

44. ACCUEIL INCLUSIF DE PREMIÈRE LIGNE AU SEIN DU CPAS

Contexte

Le CPAS constitue un point de contact essentiel pour de nombreux·ses citoyen·ne·s confronté·e·s à des situations de vulnérabilité. L'accueil de première ligne joue un rôle déterminant dans l'accès aux droits et à l'accompagnement social. Dans ce cadre, le choix a été fait de ne pas créer de permanences spécifiques, mais plutôt d'adapter les outils et les pratiques pour qu'ils soient accessibles à toutes et tous (FALC, pictogramme, etc.)

Objectif

Renforcer l'accessibilité de l'accueil de première ligne en développant l'usage d'outils adaptés et en améliorant leur appropriation par les équipes.

45. ÉVALUATION ET RENFORCEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Contexte

Le Conseil consultatif des personnes en situation de handicap constitue un espace essentiel d'expression et de participation citoyenne. Il permet de faire remonter des réalités concrètes du terrain et d'enrichir les politiques publiques grâce à l'expertise des personnes concernées.

Les réflexions actuelles autour de la gouvernance participative invitent à repenser l'organisation de ces instances afin de les rendre plus lisibles, plus cohérentes et plus efficaces. L'objectif est de renforcer leur impact tout en facilitant leur articulation avec d'autres dispositifs existants.

Cette évolution s'inscrit dans une volonté de structurer davantage la participation citoyenne, en garantissant une représentation effective des enjeux liés au handicap au sein d'un cadre plus large.

Objectif

Cet objectif sera rencontré via la création du Conseil communal consultatif de l'égalité des chances et de l'inclusion, intégrant un pôle pour les personnes en situation de handicap.

✓ AXE 5 : ECONOMIE, EMPLOI ET ENTREPRENEURIAT

46. SENSIBILISER LES COMMERÇANT·E·S À L'ACCESSIBILITÉ DE LEURS ÉTABLISSEMENTS

Contexte

Les commerces de proximité jouent un rôle central dans la vie quotidienne et leur accessibilité conditionne directement l'autonomie de nombreux·ses usager·ère·s. Plusieurs démarches existent déjà sur le territoire, et les associations de commerçants constituent des relais importants pour diffuser les bonnes pratiques. Cette action s'inscrit dans une dynamique plus large portée par la Ville, notamment à travers le projet AccessCarolo et la charte d'engagement à l'accessibilité.

Objectif

Encourager les commerçant·e·s à améliorer l'accessibilité de leur établissement en s'appuyant sur les réseaux existants et en renforçant la diffusion des bonnes pratiques, en lien avec les initiatives communales.

✓ AXE 6 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

47. POLITIQUE DU HANDISTREAMING ET VALORISATION DU LABEL HANDYCITY

Contexte

L'obtention du label Handycity marque une reconnaissance importante des efforts déjà entrepris en matière d'accessibilité. Elle traduit une volonté d'inscrire durablement la prise en compte du handicap dans les politiques locales.

Cette dynamique ouvre désormais une nouvelle étape : celle de l'intégration systématique de ces enjeux dans l'ensemble des projets communaux, qu'ils soient urbanistiques, culturels, sociaux ou événementiels. Il ne s'agit plus uniquement d'actions ciblées, mais bien d'une approche transversale qui influence l'ensemble des décisions publiques.

Pour rendre cette évolution concrète, la désignation d'un-e référent-e clairement identifié-e ainsi qu'une communication régulière sur les avancées réalisées permettront de renforcer la visibilité des actions et de mieux associer les citoyen-ne-s à cette démarche.

Objectif

Consolidation de la politique de handistreaming dans toutes les politiques communales et poursuite de la dynamique autour du label Handycity.

48. CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Contexte

L'accessibilité ne se limite pas à des aménagements techniques : elle repose également sur une meilleure compréhension des réalités vécues par les personnes en situation de handicap. Une partie des obstacles rencontrés trouve son origine dans des méconnaissances ou des habitudes ancrées dans l'espace public.

Renforcer la sensibilisation permet de faire évoluer les comportements, d'encourager des pratiques plus inclusives et de rendre chacun et chacune, acteur et actrice de cette transformation. Les campagnes de communication jouent ici un rôle central pour diffuser des messages clairs et accessibles.

En s'appuyant sur des temps forts symboliques, comme la Journée internationale des personnes handicapées, cette démarche peut toucher un large public et contribuer à ancrer durablement ces enjeux dans le quotidien.

Objectif

Déployer des campagnes visibles sur l'ensemble du territoire.

49. CHARTE ACCESSIBILITÉ ACCESSCAROLO

Contexte

De nombreux commerces, associations et établissements recevant du public entreprennent progressivement des démarches pour améliorer l'accessibilité de leurs infrastructures et de leurs services. Toutefois, ces initiatives restent parfois peu visibles pour les personnes en situation de handicap qui peinent à identifier rapidement les lieux réellement accessibles sur le territoire. En complément de l'appel à projets relatif aux rampes mobiles PMR, la Ville souhaite structurer cette dynamique à travers AccessCarolo, une charte d'engagement volontaire permettant de valoriser les acteur·rice·s qui s'engagent concrètement en faveur d'une ville plus inclusive.

Objectif

Mettre en place une charte communale d'engagement à l'accessibilité destinée aux commerces, associations et établissements partenaires afin de :

- formaliser des engagements concrets en matière d'accessibilité
- créer un réseau local d'acteur·rice·s engagé·e·s
- rendre les lieux accessibles plus facilement identifiables pour les citoyen·ne·s
- valoriser les bonnes pratiques via les outils de communication de la Ville (notamment le site www.accesscarolo.be)
- encourager une amélioration continue de l'accessibilité sur l'ensemble du territoire

50. RENFORCER LES COMPÉTENCES DES AGENTS DE PREMIÈRE LIGNE EN MATIÈRE D'ACCUEIL INCLUSIF

Contexte

La qualité de l'accueil repose en grande partie sur les agent·e·s en contact avec le public. Leur capacité à comprendre les besoins des usager·ère·s et à adapter leur posture est essentielle pour garantir un service accessible à toutes et tous.

Dans le cadre du renouvellement des équipes, la formation ne peut être envisagée comme un dispositif ponctuel. Elle doit s'inscrire dans une dynamique continue, afin de maintenir un niveau de compétence adapté aux réalités du terrain.

Objectif

Développer une formation continue des agents afin de renforcer les pratiques d'accueil inclusif.

Améliorer la qualité du service rendu en outillant les équipes face aux situations rencontrées.

51. RENDRE LES INFORMATIONS PUBLIQUES COMPRÉHENSIBLES POUR TOUTES ET TOUS GRÂCE À DES FORMATS ACCESSIBLES (FALC, AUDIO, VISUEL)

Contexte

L'accès à l'information constitue une condition essentielle à l'exercice des droits. Pourtant, les contenus administratifs ou réglementaires peuvent s'avérer complexes pour une partie de la population, notamment pour les personnes présentant des difficultés de compréhension, des troubles cognitifs ou une maîtrise limitée de la langue.

Le développement de formats adaptés, comme le langage FALC (Facile à Lire et à Comprendre), les supports audio ou visuels, permet de lever ces obstacles et de garantir un accès plus équitable à l'information.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté plus large d'améliorer la communication publique, en la rendant plus inclusive et accessible à tout·e·s les citoyen·ne·s.

Objectif

Développer des formats d'information accessibles afin de garantir une meilleure compréhension des contenus publics.

Diversifier les supports de communication pour toucher un public plus large.



PLAN DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

✓ **AXE 1** : VIE SPORTIVE, SOCIALE, CULTURELLE ET ÉVÈNEMENTIELLE

1. VALORISER LE TRAVAIL DE MÉMOIRE DANS LES RAP- PORTS ET LES COMMÉMORATIONS POUR LES PUBLICS IS- SUS DE LA DIVERSITÉ ET INCLURE LE DEVOIR DE MÉMOIRE EN RAPPEL AUX DIFFÉRENTES PHASES DE L'HISTOIRE

Contexte

Les politiques mémorielles et les cérémonies officielles jouent un rôle fondamental dans la construction du récit collectif d'une ville. À Charleroi, comme dans de nombreuses villes, ces récits ont historiquement mis en avant certaines figures et certains événements, laissant encore une place insuffisante aux mémoires issues de la diversité.

Ces mémoires concernent notamment les parcours migratoires, les luttes sociales, les engagements citoyens, les résistances, ainsi que les trajectoires de femmes, de personnes racisées, de minorités religieuses ou culturelles. Dans une ville profondément marquée par sa diversité, il apparaît essentiel de mieux reconnaître ces histoires et de leur donner une place plus visible dans les récits collectifs.

Valoriser ces mémoires ne relève pas uniquement d'un devoir historique : il s'agit aussi d'un levier pour renforcer le sentiment d'appartenance, la reconnaissance et la légitimité de tout·e·s les citoyen·ne·s dans l'espace public. Cela implique de repenser les outils existants, les cérémonies, les rapports et les formes de transmission, en intégrant une approche plus participative et représentative.

Objectif

Intégrer les mémoires issues de la diversité dans les récits, les commémorations et les supports publics afin de refléter la pluralité des parcours qui composent l'histoire locale.

Développer des démarches participatives et des projets de valorisation permettant de rendre ces mémoires visibles, accessibles et partagées par l'ensemble des citoyen·ne·s.

2. CONSOLIDATION DU PARTENARIAT AVEC LA PLATE-FORME 21.03

Contexte

La plateforme 21.03 s'est progressivement imposée comme un moment de mobilisation autour de la lutte contre le racisme. Elle rassemble différent·e·s acteur·rice·s et permet de sensibiliser un public large à ces enjeux.

L'expérience acquise lors des précédentes éditions a montré l'intérêt de ce type d'initiative, tant en termes de participation que de visibilité. Elle offre un cadre propice à l'expression citoyenne et à la valorisation de la diversité.

Donner une nouvelle ampleur à cette dynamique permettrait d'inscrire durablement cet événement dans le paysage local et d'en faire un rendez-vous structurant.

Objectif

L'ambition est de transformer la plateforme 21.03 en un véritable festival interculturel et intergénérationnel, en élargissant la participation au secteur scolaire, associatif, culturel et public. L'événement doit devenir un moment fort de la vie citoyenne carolo, combinant sensibilisation, célébration de la diversité, création artistique et engagement citoyen.

3. JOURNÉE DÉDIÉE AUX GENS DU VOYAGE ET AUX ROMS

Contexte

Les Gens du voyage et les Roms figurent parmi les communautés les plus stigmatisées en Belgique et en Wallonie. Leur histoire, leur culture et leurs réalités de vie sont largement méconnues, alimentant préjugés et discriminations persistantes.

La Journée internationale des Roms (8 avril) constitue un moment symbolique et fédérateur pour sensibiliser le grand public, valoriser ces cultures et favoriser le vivre-ensemble.

Objectif

Fournir un soutien institutionnel, logistique et communicationnel pour l'organisation d'un temps fort annuel de sensibilisation.

4. RENFORCEMENT DE LA CAMPAGNE BLUE HEART À CHARLEROI

Contexte

La campagne internationale Blue Heart (ONU) est dédiée à la sensibilisation et à la lutte contre la traite des êtres humains. Elle vise à informer le grand public, à soutenir les victimes et à dénoncer les réseaux criminels.

Objectif

Charleroi, en tant que ville engagée sur la question, souhaite non seulement renforcer cette campagne au niveau local, mais aussi accueillir le lancement officiel d'une prochaine campagne Blue Heart en Belgique. La Ville entreprendra les démarches nécessaires auprès des instances nationales et internationales afin d'être la collectivité hôte de ce lancement.

5. DÉVELOPPER UNE FÊTE DE L'INTERCULTURALITÉ ET VALORISER LES EXPRESSIONS FESTIVES ISSUES DE LA DIVERSITÉ

Contexte

Charleroi est une ville riche de ses cultures, de ses origines et de ses traditions multiples. Cette diversité constitue une véritable force pour le territoire, notamment dans les pratiques festives, culturelles et folkloriques qui rythment la vie locale. Pourtant, les expressions festives issues de la diversité restent parfois moins visibles, moins valorisées ou insuffisamment intégrées dans les programmations officielles.

Dans un contexte où la Ville souhaite renforcer son approche inclusive, il apparaît essentiel de reconnaître cette pluralité culturelle comme un levier de cohésion sociale, de dialogue et de vivre-ensemble. Les événements festifs constituent des moments privilégiés de rencontre entre les publics et peuvent jouer un rôle structurant dans la reconnaissance mutuelle.

L'organisation d'une Fête de l'interculturalité s'inscrit dans cette dynamique. Elle permettrait de mettre en lumière les traditions, les musiques, les danses, les récits et les pratiques festives issues des différentes communautés présentes à Charleroi, tout en favorisant les échanges entre les habitant·e·s. Cette démarche s'appuie également sur des cadres existants, comme certains plans ou dispositifs de prévention, qui peuvent être mobilisés pour structurer l'organisation et garantir un environnement inclusif et sécurisé.

Objectif

Valoriser les cultures et les expressions festives issues de la diversité en créant un espace de rencontre interculturel à travers un événement structurant à l'échelle de la Ville.

Favoriser le dialogue, la reconnaissance des communautés et leur intégration dans les programmations culturelles, tout en développant des partenariats durables avec les acteur·rice·s du terrain.

6. VALORISATION DE LA DIVERSITÉ DANS LES CAMPAGNES DE PROMOTION TOURISTIQUE

Contexte

L'image touristique de Charleroi doit refléter la diversité réelle de son territoire.

Objectif

Continuer à être attentif à la diversité dans les campagnes de communication touristique.

7. PROMOUVOIR UN SPORT ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Contexte

Le sport constitue un espace de socialisation important, mais peut également être le lieu de discriminations. Des initiatives existent pour sensibiliser les clubs et les acteur·rice·s sportif·ive·s à ces enjeux.

Toutefois, ces actions restent encore inégalement développées et reposent principalement sur l'engagement volontaire des structures. Une approche structurée permettrait d'en renforcer l'impact.

Objectif

Encourager les clubs à s'engager dans des démarches de lutte contre les discriminations.

Renforcer les actions de sensibilisation dans le milieu sportif.

✓ AXE 2 : ENSEIGNEMENT, FORMATION, JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

8. AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION POUR LES PUBLICS PRIMO-ARRIVANTS SUR LES OFFRES DE FORMATIONS POUR ADULTES

Contexte

De nombreuses formations linguistiques et citoyennes existent sur le territoire, mais leur visibilité reste parfois limitée auprès des publics concernés.

Objectif

En collaboration avec le Centre Régional d'Intégration de Charleroi, rendre l'offre existante plus lisible et plus accessible aux personnes nouvellement arrivées.

9. FORMER LES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION, ATL ET PEPS À L'INTERCULTURALITÉ

Contexte

Les professionnel-le-s de l'enseignement, des ATL et PEPS sont confrontés à des réalités culturelles de plus en plus diversifiées. Les enseignant-e-s sont régulièrement amené-e-s à aborder des questions liées à la diversité culturelle, aux discriminations ou aux tensions identitaires. Ils expriment parfois le besoin d'outils concrets pour gérer ces situations. Une meilleure compréhension de ces enjeux favorise des pratiques plus inclusives et cohérentes entre les différents acteurs éducatifs.

Objectif

Développer des formations communes à destination des écoles, ATL, PEPS sur les enjeux interculturels. Mettre à disposition des outils pédagogiques adaptés pour mieux aborder les questions de diversité.

10. MIEUX IDENTIFIER L'OFFRE DASPA ET FLE SUR LE TERRITOIRE DE CHARLEROI

Contexte

Les familles nouvellement arrivées rencontrent parfois des difficultés à identifier les dispositifs existants en matière d'apprentissage linguistique et d'accompagnement scolaire. Une meilleure visibilité de l'offre existante faciliterait l'orientation.

Objectif

En collaboration avec le Centre Régional d'Intégration de Charleroi, structurer l'information relative aux classes DASPA, FLE et aux dispositifs de remédiation existants.

11. VALORISER LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS LES ÉCOLES, ATL ET PEPS

Contexte

Les établissements scolaires et structures extrascolaires constituent des lieux privilégiés de rencontre entre différentes cultures. Des initiatives ponctuelles existent et pourraient être multipliées.

Objectif

Favoriser des moments de valorisation interculturelle dans les écoles, les ATL et les PEPS.

12. PRÉVENIR LE RACISME ET LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

Contexte

Les équipes éducatives peuvent être confrontées à des situations complexes liées au racisme, aux discriminations ou aux tensions entre jeunes. Les espaces d'échange entre professionnel-le-s permettent d'identifier des réponses plus adaptées.

Objectif

Mettre ces questions à l'agenda des espaces de dialogue entre professionnel-le-s afin de mieux prévenir les situations de discrimination et de violence.

13. PRÉVENIR LES MARIAGES FORCÉS PAR LA SENSIBILISATION DANS LES ÉCOLES

Contexte

La prévention des violences liées aux mariages forcés nécessite un travail d'information auprès des jeunes. Des collaborations positives ont déjà été menées avec des acteur-ric-e-s spécialisé-e-s sur le territoire.

Objectif

Développer des actions de sensibilisation auprès des jeunes sur les violences liées aux mariages forcés.

14. FACILITER L'INCLUSION DES ENFANTS ISSUS DE L'IMMIGRATION DANS LES CRÈCHES ET SERVICES DE LA PETITE ENFANCE

Contexte

Les structures de la petite enfance accueillent un nombre croissant d'enfants issus de l'immigration. Certaines équipes peuvent être confrontées à des barrières linguistiques, à des différences culturelles dans les habitudes éducatives ou à des besoins spécifiques liés à l'accueil d'enfants issus de centres pour demandeur-euse-s d'asile. Ces réalités nécessitent des outils adaptés afin de garantir un accueil équitable et inclusif pour toutes les familles.

Objectif

Mieux accompagner les crèches et services de la petite enfance dans l'accueil des enfants issus de l'immigration en renforçant les formations sur l'interculturalité et en développant les partenariats.

15. UTILISER LES ACTIVITÉS JEUNESSE COMME LEVIER D'ÉDUCATION À LA DIVERSITÉ

Contexte

Les structures jeunesse jouent un rôle essentiel dans l'éducation à la diversité et au vivre-ensemble. À Charleroi, de nombreuses initiatives sont déjà développées à travers des projets pédagogiques, culturels et artistiques.

Ces actions permettent d'aborder les questions liées aux discriminations et à la diversité de manière accessible et participative. Leur intégration dans des cadres plus larges permettrait d'en renforcer la cohérence.

Objectif

Renforcer les actions de sensibilisation à la diversité auprès des jeunes.

Favoriser des approches pédagogiques et participatives.

✓ AXE 3 : ESPACES PUBLICS, LOGEMENTS, QUARTIERS ET CADRE DE VIE

16. POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE TESTS À L'AVEUGLE (TESTING) POUR OBJECTIVER LES DISCRIMINATIONS DANS L'ACCÈS AU LOGEMENT

Contexte

Les tests de situation constituent un outil reconnu pour objectiver les discriminations, notamment dans l'accès au logement. Des expériences menées dans plusieurs villes montrent leur intérêt lorsqu'elles reposent sur une méthodologie rigoureuse et un encadrement scientifique.

Objectif

Poursuivre le déploiement de tests à l'aveugle à Charleroi en s'appuyant sur une méthodologie solide et encadrée, en collaboration avec les partenaires compétents, afin d'objectiver les discriminations dans l'accès au logement et d'alimenter les politiques publiques de lutte contre celles-ci.

17. VALORISER LA DIVERSITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE COMMUNAL

Contexte

Charleroi dispose d'une histoire riche marquée par des parcours migratoires et des dynamiques d'intégration.

Une attention particulière peut être portée à la manière dont cette diversité est représentée, notamment à travers les noms de rues, les éléments patrimoniaux ou les références historiques présentes dans les bâtiments publics.

Objectif

Renforcer la visibilité de la diversité dans l'espace public et les éléments symboliques de la Ville.

Valoriser les parcours et les contributions issus de l'immigration.

18. ORGANISATION DE TABLES RONDES SUR LES DIFFÉRENTES FORMES DE DISCRIMINATION DANS LE LOGEMENT

Contexte

Dans un contexte où l'accès au logement reste un enjeu central d'égalité des chances, la Ville de Charleroi a déjà initié des espaces d'échange rassemblant les acteur·rice·s du logement, du monde judiciaire, du secteur associatif et des opérateurs publics. Ces démarches ont permis de poser un premier cadre de réflexion collective et de mieux partager les réalités de terrain. Elles constituent aujourd'hui une base utile pour aller plus loin. En effet, les discriminations dans l'accès au logement peuvent prendre des formes variées et toucher différents publics : personnes issues de l'immigration, personnes en situation de précarité, personnes LGBTQIA+, familles monoparentales, allocataires sociaux ou encore personnes confrontées à des stéréotypes liés à leur situation sociale. Dans ce contexte, il apparaît pertinent de structurer davantage ces temps d'échange afin de renforcer leur portée et leur utilité.

Objectif

Organiser des tables rondes permettant de réunir des acteur·rice·s disposant d'une expertise reconnue — monde judiciaire, secteur associatif, opérateurs publics tels qu'Unia — afin de croiser les regards, de partager les pratiques et de faire émerger des pistes d'action concrètes pour lutter contre toutes les formes de discrimination dans l'accès au logement. L'objectif est de construire collectivement des réponses adaptées, en s'appuyant sur les réalités du terrain et les compétences des différents partenaires.

19. RENFORCER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES OPÉRATEURS PRIVÉS ET LOCATAIRES À LA NON-DISCRIMINATION DANS LE LOGEMENT

Contexte

Les opérateurs privés du logement jouent un rôle déterminant dans l'accès au logement. La compréhension et l'application du cadre légal en matière de non-discrimination peuvent varier selon les acteur·rice·s. Une approche pédagogique permettrait de renforcer la diffusion de ces principes.

Objectif

Développer des actions de sensibilisation à destination des opérateur·rice·s privé·e·s du logement et des locataires et adapter les outils existants afin de mieux intégrer les principes de non-discrimination et d'égalité d'accès au logement.

20. SENSIBILISER AUX DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE ETHNIQUE DANS LES TRANSPORTS ET PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ INCLUSIVE

Contexte

Les transports publics constituent des espaces du quotidien fréquentés par une population très diverse. Certaines personnes issues de l'immigration ou perçues comme telles peuvent être confrontées à des comportements discriminatoires, à des préjugés ou à des traitements différenciés dans l'espace public et dans les transports. Ces situations peuvent fragiliser le sentiment d'appartenance et alimenter une forme de défiance envers les services publics. Même si les opérateurs disposent de leurs propres compétences, la Ville peut encourager une dynamique locale de sensibilisation sur ces enjeux.

Objectif

Développer des partenariats avec le TEC, la SNCB et d'autres opérateur·rice·s de mobilité afin d'encourager des actions de prévention des discriminations liées à l'origine ethnique, de promouvoir des campagnes de sensibilisation inclusives et de soutenir des événements favorisant une mobilité plus inclusive.

✓ AXE 4 : SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT

21. ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET L'ESCLAVAGISME SEXUEL

Contexte

La traite des êtres humains demeure une problématique complexe, souvent invisible, qui touche des personnes en situation de grande vulnérabilité. Elle peut prendre différentes formes, notamment le travail forcé ou l'exploitation sexuelle.

Les mécanismes à l'œuvre sont souvent difficiles à identifier, ce qui rend la détection et la prise en charge particulièrement délicates. Les acteur·rice·s de terrain jouent un rôle essentiel dans l'identification des situations à risque.

Renforcer la coordination locale permet d'améliorer la prévention, de faciliter l'orientation des victimes et de soutenir les actions de sensibilisation.

Objectif

Structurer une dynamique durable de veille et de sensibilisation.

22. ADAPTER LA FORMATION DES POLICIER·ÈRE·S POUR MIEUX RÉPONDRE À DES PROBLÉMATIQUES CIBLÉES DE DISCRIMINATION

Contexte

Les forces de police sont en première ligne dans la gestion des interactions avec une population diverse. Si des formations existent en matière de discrimination, les échanges ont mis en évidence la nécessité de mieux cibler certaines problématiques spécifiques, notamment en lien avec les recommandations récentes d'organismes internationaux.

Une approche plus ciblée permettra de renforcer l'efficacité des formations et de mieux répondre aux réalités du terrain. Cette démarche peut s'appuyer sur les outils existants et les partenariats avec des acteur·rice·s spécialisé·e·s.

Objectif

Adapter les formations policières à des problématiques spécifiques de discrimination.

Renforcer les compétences des agent·e·s dans leurs interactions avec le public.

✓ **AXE 5 : ACCÈS AUX DROITS, INCLUSION SOCIALE, PARTICIPATION CITOYENNE, GOUVERNANCE ET COHÉSION SOCIALE**

23. CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LE RACISME

Contexte

Les discriminations liées à l'origine, à la couleur de peau ou à la religion restent une réalité vécue par de nombreux-ses citoyen-ne-s. Ces situations prennent des formes variées et nécessitent une compréhension fine des réalités de terrain.

Les politiques publiques gagnent en pertinence lorsqu'elles s'appuient sur une expertise citoyenne structurée et durable. Offrir un espace d'expression permet de mieux identifier les problématiques et de construire des réponses adaptées.

L'évolution de la gouvernance participative ouvre la possibilité de rassembler ces enjeux au sein d'un cadre plus large, tout en garantissant une place spécifique aux questions liées au racisme.

Objectif

Cet objectif sera rencontré via le Conseil consultatif de l'égalité des chances et de l'inclusion (CCEI), avec un pôle dédié.

24. AMÉLIORER L'ACCUEIL DES PUBLICS ÉTRANGERS ET PRIMO-ARRIVANTS DANS LES SERVICES COMMUNAUX

Contexte

Les services communaux, en particulier ceux liés à l'état civil ou aux étrangers, accueillent un public diversifié, comprenant de nombreuses personnes issues de l'immigration ou nouvellement arrivées sur le territoire.

Ces publics peuvent être confrontés à des difficultés spécifiques, notamment en matière de compréhension des démarches, de maîtrise de la langue ou d'accès à l'information. Les échanges ont mis en évidence la nécessité d'améliorer l'organisation de l'accueil et de structurer davantage l'information disponible, notamment via des supports adaptés.

Objectif

Améliorer la qualité de l'accueil des publics étrangers, notamment en facilitant la compréhension des démarches administratives.

Développer des outils d'information accessibles et adaptés.

25. CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DU DIALOGUE INTERCULTUREL ET INTERCONVICTIONNEL

Contexte

La diversité culturelle et convictionnelle constitue une richesse, mais elle peut aussi soulever des incompréhensions lorsqu'elle n'est pas accompagnée. Les espaces de dialogue permettent de mieux appréhender ces différences et de construire des repères communs.

Certaines initiatives existent déjà, mais elles restent souvent ponctuelles ou peu structurées. Installer un cadre permanent favorise la continuité des échanges et permet d'aborder les sujets de manière plus apaisée.

Encourager ce dialogue contribue à prévenir les tensions et à renforcer le vivre-ensemble à l'échelle locale.

Objectif

Cet objectif sera rencontré via le même Conseil consultatif de l'égalité des chances (CCEI), avec un pôle dialogue interculturel et interconvictionnel.

26. RÉSEAU D'ENTRAIDE ET DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Contexte

Les parcours migratoires s'accompagnent souvent de défis importants, notamment dans l'accès à l'emploi, au logement ou aux services administratifs. Face à ces difficultés, de nombreuses personnes développent des stratégies d'adaptation et acquièrent des connaissances précieuses.

Ces expériences restent pourtant peu visibles et rarement structurées, alors qu'elles pourraient bénéficier à d'autres personnes confrontées aux mêmes situations. Le partage de ces savoirs constitue un levier concret de solidarité.

Créer un cadre permettant d'organiser ces échanges offre l'opportunité de transformer des expériences individuelles en ressources collectives.

Objectif

L'objectif est de transformer cette solidarité informelle en un réseau structuré et pérenne, coordonné par le Centre Régional d'Intégration de Charleroi, qui favorise le partage d'expériences, le soutien mutuel et la transmission de conseils concrets. Ce réseau s'inscrira en complémentarité avec les dispositifs institutionnels existants, tout en renforçant la cohésion sociale locale.

27. DÉVELOPPER UNE CARTE CITOYENNE POUR FAVORISER L'INCLUSION ET LA PARTICIPATION À LA VIE CITOYENNE

Contexte

Dans une ville comme Charleroi, marquée par une grande diversité de parcours, de statuts administratifs et d'histoires migratoires, la participation à la vie citoyenne ne se limite pas à la détention de la nationalité ou d'un titre de séjour. Certaines personnes peuvent rencontrer des difficultés à accéder à leurs droits, à l'information ou aux services essentiels, notamment en raison de leur statut administratif.

Dans ce contexte, le projet de carte citoyenne porté en collaboration avec le CRIC constitue un levier pour renforcer l'inclusion. Cette carte vise à reconnaître l'ancrage local des habitants et à faciliter l'accès aux droits fondamentaux — tels que l'accès à l'information, à certains services de base, à l'accompagnement ou à la participation citoyenne — indépendamment du statut administratif de la personne.

Objectif

Soutenir le développement d'une carte citoyenne en partenariat avec le Centre Régional d'Intégration de Charleroi afin de faciliter l'accès aux droits fondamentaux et de renforcer l'inclusion des habitant·e·s, indépendamment de leur statut administratif.

Favoriser la participation à la vie citoyenne et améliorer l'accès à l'information et aux services à travers un outil simple, lisible et reconnu à l'échelle locale.

28. FAVORISER UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION DES PERSONNES ISSUES DE LA DIVERSITÉ DANS LES ESPACES DE PARTICIPATION

Contexte

Les dispositifs de participation citoyenne ont vocation à refléter la diversité réelle de la population carolo. De manière générale, plusieurs freins à la participation sont identifiés pour ces publics : manque d'information sur les dispositifs existants, barrières linguistiques, méconnaissance du fonctionnement institutionnel ou sentiment de ne pas être légitime à participer. Dans une ville marquée par une forte diversité culturelle et migratoire, une attention particulière doit être accordée à ces difficultés.

Objectif

Porter une attention particulière à ces freins pour renforcer une participation plus représentative.

29. CONSOLIDER LE SERVICE ACTION MIGRANTS (SAM) DU CPAS

Contexte

Le Service Action Migrants (SAM) constitue un service central du CPAS de Charleroi, dédié à l'accompagnement des personnes étrangères. Il propose une offre variée comprenant des permanences juridiques, des cours de français langue étrangère, des dispositifs d'accompagnement individuel et des actions d'insertion. Le public concerné est large et reflète la diversité des parcours migratoires présents sur le territoire. Ce service fonctionne en lien étroit avec d'autres acteur·rice·s, notamment le Centre Régional d'Intégration de Charleroi et les services communaux.

Objectif

Poursuivre l'accompagnement des publics étrangers à travers une offre diversifiée favorisant leur intégration sociale et leur accès aux droits.

Maintenir la coordination avec les partenaires afin d'assurer un suivi adapté aux réalités des bénéficiaires.

30. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PUBLICS ÉTRANGERS (ADIS)

Contexte

L'antenne sociale ADIS assure un accompagnement social spécifique pour des publics en séjour précaire ou irrégulier. Ces situations représentent une part significative des dossiers traités par le CPAS et sont souvent caractérisées par une grande complexité administrative et sociale. L'accompagnement nécessite une expertise particulière ainsi qu'une coordination étroite avec d'autres services. Ce dispositif joue un rôle essentiel dans la prise en charge de situations de personnes particulièrement fragiles.

Objectif

Maintenir un accompagnement spécialisé pour les publics en situation administrative complexe.

Poursuivre la coordination avec les autres services afin d'assurer une prise en charge cohérente et adaptée.

31. VALORISER LE RÔLE DES ESPACES CITOYENS

Contexte

Les espaces citoyens du CPAS constituent des lieux de rencontre, d'échange et de participation pour les habitant·e·s. Ils permettent de mettre en place des projets collectifs favorisant l'épanouissement personnel, le lien social et l'interculturalité. Ces espaces jouent un rôle clé dans la dynamique locale d'inclusion et de cohésion sociale. L'enjeu actuel réside dans le renforcement de leur visibilité et dans la structuration de leurs actions afin d'en maximiser l'impact.

Objectif

Renforcer la visibilité et l'impact des espaces citoyens en tant que lieux de cohésion sociale et d'interculturalité.

Consolider leur rôle comme moteurs d'inclusion.

32. FAVORISER UN ACCUEIL INCLUSIF DES AÎNÉS ISSUS DE LA DIVERSITÉ DANS LES STRUCTURES DU CPAS

Contexte

Les structures d'accueil pour aînés du CPAS de Charleroi s'inscrivent dans une logique d'accueil ouverte à tou-te-s, sans distinction d'origine, de culture ou de parcours.

Dans une ville caractérisée par une pluralité culturelle croissante, les réalités et attentes des publics peuvent évoluer. Les enjeux liés aux habitudes culturelles, aux pratiques alimentaires, aux langues ou encore aux représentations du vieillissement peuvent, à terme, nécessiter une attention particulière.

Dans ce contexte, une approche mesurée et évolutive apparaît pertinente, en restant attentif aux besoins qui pourraient émerger.

Objectif

Maintenir une vigilance quant à l'accueil des aînés issus de la diversité dans les structures du CPAS et adapter les pratiques si des besoins spécifiques sont identifiés.

Favoriser, le cas échéant, des actions de sensibilisation ou d'accompagnement en s'appuyant sur les dispositifs existants et les partenaires spécialisé-e-s.

33. PROLONGATION ET DYNAMISATION DU PACTE DE LA DIVERSITÉ À CHARLEROI

Contexte

Le Pacte de la diversité de Charleroi, mis en place avec le COCAD, le CRIC et la Ville, rassemble déjà plus d'une dizaine d'entreprises signataires qui s'engagent à soutenir l'égalité des chances et à promouvoir l'embauche de candidat-e-s issu-e-s de la diversité.

Objectif

L'enjeu est désormais de faire vivre davantage ce Pacte, en y associant de nouveaux partenaires et en valorisant concrètement les actions menées par les entreprises signataires.

34. PÉRENNISATION DU SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À TRAVERS UN APPEL À PROJETS

Contexte

La Ville de Charleroi, à travers son service Égalité des Chances, souhaite pérenniser son soutien aux initiatives locales de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances à travers un appel à projets communal. Cette démarche vise à soutenir les associations et acteur·rices de terrain qui développent des actions concrètes de sensibilisation, de prévention, de participation citoyenne et de changement des représentations. À travers cet appel à projets, la Ville entend également encourager les dynamiques partenariales, l'innovation sociale et le développement d'actions inclusives ancrées dans les réalités du territoire carolo.

Objectif

Soutenir des projets locaux favorisant l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et l'inclusion de toutes et tous sur le territoire carolo.

35. RENFORCER L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES PUBLICS PRIMO-ARRIVANTS FACE AUX RISQUES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Contexte

Les services communaux, et en particulier le service des étrangers, constituent souvent un point de contact privilégié pour les personnes primo-arrivantes. Ces publics peuvent, dans certains cas, être exposés à des situations de vulnérabilité liées à la traite des êtres humains, notamment sous ses formes de travail forcé ou d'exploitation sexuelle.

Ces situations restent souvent invisibles ou difficilement détectables, notamment en raison d'un manque d'information des personnes concernées sur leurs droits, sur les risques encourus ou sur les structures d'aide existantes. Il est essentiel de renforcer l'information accessible aux publics concernés et d'outiller les services communaux afin d'améliorer l'orientation vers les dispositifs d'accompagnement existants.

Objectif

Sensibiliser les agents de première ligne, notamment du service des étrangers, et diffuser des supports d'information multilingues disponibles à destination des publics primo-arrivants afin de les sensibiliser aux risques de traite, à leurs droits et aux structures d'aide disponibles.

✓ AXE 7 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

36. RENFORCER UNE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE VALORISANT LA DIVERSITÉ

Contexte

La communication publique joue un rôle central dans la représentation des citoyen·ne·s et dans la diffusion des valeurs portées par la Ville. Une communication qui véhicule des stéréotypes ou qui manque de diversité peut renforcer des inégalités ou des sentiments d'exclusion.

Des initiatives existent pour intégrer davantage d'inclusivité dans les supports, mais celles-ci restent encore limitées.

Cette action s'inscrit dans une volonté de moderniser les pratiques de communication.

Objectif

Développer des pratiques de communication inclusives et non discriminantes.

Sensibiliser les équipes à une représentation plus équilibrée de la diversité.





